

SAISON 2025-2026



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

RÈGLEMENT COMPÉTITION **KARATÉ**

ffkarate.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE **KARATÉ**

I.	VALEURS SPORTIVES	4
II.	LES DIFFERENTS ACTEURS – RÔLES ET RESPONSABILITES.....	5
	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
	LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE.....	5
	LES ORGANISMES TERRITORIAUX.....	6
a.	Les comités départementaux.....	7
b.	Les ligues régionales.....	7
	LES CLUBS	8
	L'ARBITRAGE	8
	LE MEDICAL.....	8
	LA COMMUNICATION.....	8
	LES COMPETITEURS.....	9
	LES CADRES TECHNIQUES.....	10
	LES COACHES.....	10
III.	ETAPES QUALIFICATIVES DES COMPETITIONS ET INSCRIPTIONS EN LIGNE ...	11
	COMPETITIONS QUALIFICATIVES INDIVIDUELLES.....	11
	a. Catégories Minimales Cadets-Juniors -Seniors Combat et Kata	11
	b. Catégories Benjamins Combat et Kata	12
	c. Catégories Pupilles Combat et Kata	13
	d. Catégories Vétérans Combat et Kata	14
	COMPETITIONS QUALIFICATIVES PAR EQUIPE.....	15
	e. Catégories Juniors - Seniors combat.....	15
	f. Catégories Cadets/Juniors - Seniors kata	15
IV.	COMPETITIONS NON QUALIFICATIVES.....	16
V.	TABLEAU DES CATEGORIES DE POIDS.....	17
VI.	REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS.....	20
	ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS.....	20
	a. Modalités et droit d'inscription aux compétitions nationales :.....	20
	b. Modalités d'inscription aux compétitions territoriales ;.....	21
	ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE.....	21
	a. Epreuve kata.....	22
	b. Epreuve combat.....	22
	ARTICLE 3. LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES.....	23

a. Tenues officielles.....	23
b. Tenues sportives.....	23
ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA.....	23
a. Épreuve individuelle combat.....	23
b. Épreuve équipe combat.....	24
c. Épreuve individuelle kata.....	24
d. Épreuve équipe kata.....	24
ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.).....	24
ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE.....	24
a. Épreuve individuelle :	24
b. Epreuve équipe :	26
ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES.....	26
ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR.....	28
a. Conditions de sur-classement :	28
b. Épreuves individuelles :	28
c. Exemples de programmation et d'organisation des championnats dans les territoires pour faciliter les sur-classements :	28
d. Épreuves équipes (combat et kata) :	29
ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION	30
a. Catégories minimales, cadets, juniors et seniors.....	30
b. Les athlètes qualifié(es) d'office aux championnats de France.....	31
c. Catégorie vétérans.....	32
ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES	32
a. Coupes de France « katas et combats » cadets - juniors - seniors.....	33
b. Championnats de France « katas et combats »	33
VII. TYPES DE COMPETITIONS	34
NIVEAU DEPARTEMENTAL.....	34
a. Championnat départemental individuel combat minimales-cadets-juniors-seniors.....	34
b. Championnat départemental individuel kata minimales-cadets-juniors-seniors.....	36
c. Coupe départementale combat pupilles-benjamins.....	38
d. Coupe départementale individuelle kata pupilles-benjamins.....	39
e. Les opens départementaux individuels kata et combat poussins, pupilles, benjamins (facultatifs).....	40

f. Les animations mini-poussins et poussins (facultatives).....	41
NIVEAU REGIONAL.....	42
a. Les championnats régionaux individuel combat minimes, cadets, juniors, seniors.....	42
b. Les championnats régionaux individuel kata minimes, cadets, juniors, seniors.....	44
c. Les coupes des ligues régionales individuelles combat pupilles, benjamins. 46	
d. Les coupes des ligues régionales individuelles kata pupilles, benjamins.....	48
e. Les championnats régionaux individuels kata & combat vétérans.....	49
f. Les championnats régionaux par équipes kata cadets/juniors & seniors et combat juniors & seniors.....	50
g. Les opens de la ligue régionale individuels kata et combat poussins, pupilles, benjamins (facultatifs).....	52
NIVEAU NATIONAL.....	53
c. la coupe des zones individuelles kata & combat benjamins.....	53
d. La coupe des zones individuelles kata & combat minimes.....	55
e. Le championnat de France individuel combat minimes, cadets, juniors, seniors.....	56
f. Le championnat de France individuel kata minimes, cadets, juniors, seniors 59	
g. Le championnat de France individuels kata & combat vétérans.....	60
h. Le championnat de France par équipes kata cadets/juniors & seniors et combat juniors & seniors.....	61
i. Le championnat de France par équipes kata vétérans.....	64
j. Les coupes de France individuelles kata & combat cadets, juniors, seniors..	65
k. Les coupes de France par équipes combat cadets, juniors, seniors.....	66
l. Les coupes de France par équipes kata cadets/juniors & seniors.....	67
Le championnat de France des ligues régionales par équipes kata-combat minimes, cadets, juniors, seniors.....	68
m. Le championnat de France espoirs individuels et équipes combat.....	71
n. Open de France noris (combat) minimes, cadets, juniors, seniors.....	73
VIII. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE	74
a. Coupe de France des corporations kata & combat benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans	74
b. Championnat de France individuel et équipe body-karaté	77

c.	Open free style par équipe body-karaté.....	81
d.	Championnat de France para-karaté et da (kata-combat).....	83
IX.	PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES.....	94
	PROTECTION DE COMBAT.....	94
	TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT	95
X.	MARQUAGE.....	96
XI.	ANNEXES : Liste des KATA.....	97
	EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES	100
a.	Le relai des maîtres.....	101
b.	Coupe du petit samouraï	103
c.	Les kimonos d'or.....	106
d.	Le challenge des jeunes.....	111
XII.	AUTORISATION PARENTALE.....	116

I. VALEURS SPORTIVES

Le règlement qui vous est proposé récapitule les modalités d'organisation des compétitions de karaté et le rôle de chacun des responsables de leur mise en œuvre. Les compétitions sont organisées de manière à ce que les participants y trouvent à la fois un vrai plaisir et un grand intérêt sportif.

Mais eux-mêmes doivent aussi en être des acteurs exemplaires en faisant preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

1. D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter les officiels et les arbitres dont la présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. Les officiels et les arbitres ont un rôle difficile et ingrat à jouer. Ils méritent le respect de tous ;
3. Accepter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leurs intégrités ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups ainsi que les bonnes performances de l'adversaire ;
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité, compter sur son seul talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie ;
9. Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique prenne le dessus.

II. LES DIFFERENTS ACTEURS – RÔLES ET RESPONSABILITES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration valide le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage.

En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional ou départemental.

Ou toutes autres appellations désignant une compétition internationale, nationale, régionale ou départementale.

LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE

Elle est composée de la responsable du service compétitions et des organisations sportives, du directeur technique national de la fédération et/ou de son représentant assistés :

- D'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- Du responsable national de l'arbitrage ;
- Du responsable des équipes de France.

La commission sportive nationale établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- La dénomination des compétitions ;
- Le calendrier fédéral des compétitions et les sites de déroulement des compétitions ;
- Le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

Administration des compétitions :

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;
- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la Direction Technique Nationale ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;

- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la Direction Technique Nationale ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour le contrôle et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède, le cas échéant, à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

LES ORGANISMES TERRITORIAUX

LE COMITE DEPARTEMENTAL, LA LIGUE REGIONALE

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;

- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Préinscrit en ligne les compétiteurs qualifiés à la compétition de l'étape supérieure.

Il appartient aux responsables des organes déconcentrés de vérifier la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements et des ligues régionales.

Les organes déconcentrés peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les licenciés.

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

a. Les comités départementaux

Les comités départementaux organisent :

- Les **championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.
- Les **coupes départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.
- Les **opens départementaux** individuels kata et combat des catégories POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS. (Facultatifs)
- Les **animations** MINI-POUSSINS et POUSSINS (facultatives)

(Cf. au chapitre II)

b. Les ligues régionales

Les ligues régionales organisent :

- Les **championnats régionaux individuels kata & combat** des catégories, MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS
- Les **championnats régionaux individuel** kata & combat - VETERANS
- Les **championnats régionaux par équipes** kata CADETS/JUNIORS & SENIORS et combat JUNIORS & SENIORS
- Les **coupes des ligues régionales** individuels kata & combat - PUPILLES, BENJAMINS.

- Les **opens régionaux** individuels kata et combat des catégories POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS. (Facultatifs)

(Cf. au chapitre II)

LES CLUBS

Les clubs sont les organes inscrivant les athlètes en compétitions.

Les inscriptions aux compétitions s'effectuent par l'intermédiaire des clubs.

Les responsables des clubs qui refuseraient d'inscrire un (une) athlète en compétition, le ou la licencié(e) pourra effectuer une demande écrite et circonstanciée à la direction technique nationale pour son éventuelle inscription. La direction technique nationale, après étude du dossier, pourra accorder ou non une dérogation pour l'inscrire.

L'ARBITRAGE

Le responsable national de l'arbitrage assure le bon déroulement de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le manque de respect à l'égard des arbitres qui officient durant la compétition peut faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au directeur technique national ou à un de ses représentants. Celui-ci informe les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, qui peuvent être des responsables ou des professeurs de club, ou des parents des sportifs, ou des sportifs eux-mêmes.

S'il le juge nécessaire, le Directeur Technique National peut demander au bureau exécutif la saisine de la commission disciplinaire.

LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par l'équipe médicale.

LA COMMUNICATION

Le service communication de la FFKDA gère la communication des compétitions nationales.

Lors des compétitions, les personnes de la presse doivent être en possession de leur carte presse.

LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, l'open de France NORIS (combat), les championnats départementaux, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

- **Le passeport sportif en cours de validité.**
- **L'autorisation parentale pour les mineurs.**

Pour les championnats départementaux, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux ainsi que les compétitions par équipes (coupes et championnats) en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter **une pièce d'identité française** ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité ou le passeport civil français**. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France. (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

Le certificat médical, conformément à la réglementation n'est pas exigé pour la participation aux compétitions dès lors que l'athlète est en possession de la licence valide pour la saison en cours.

Le seul cas particulier pour lequel l'obligation d'un certificat médical annuel reste en vigueur est l'ensemble des disciplines « à contraintes particulières », pratiquées en compétitions, c'est-à-dire les disciplines pour lesquels le combat est susceptible de prendre fin notamment ou exclusivement à la suite d'un KO.

Les compétiteurs doivent être inscrits aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Les compétitions qualificatives départementales et régionales sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

Mutation de licence :

Sauf dérogation accordée, à titre exceptionnel, par le secrétaire général de la FFKDA, aucune mutation ne peut être portée sur la licence en cours de saison sportive. Pour que la dérogation soit accordée, les licenciés devront faire leur demande de mutation par écrit à la fédération en joignant à leur demande : licence, passeport et toutes pièces justificatives de leur situation.

Les présidents de ligues concernés doivent être préalablement informés.

Pour les athlètes de haut niveau, il sera demandé avis au directeur technique national.

(Conformément à l'article 415 du règlement intérieur de la FFK)

Comportement et circulation des compétiteurs :

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive et/ou du corps arbitral sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les chambres d'appel (zones de préparation avant leur passage).

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'emportent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres techniques fédéraux doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

LES COACHES

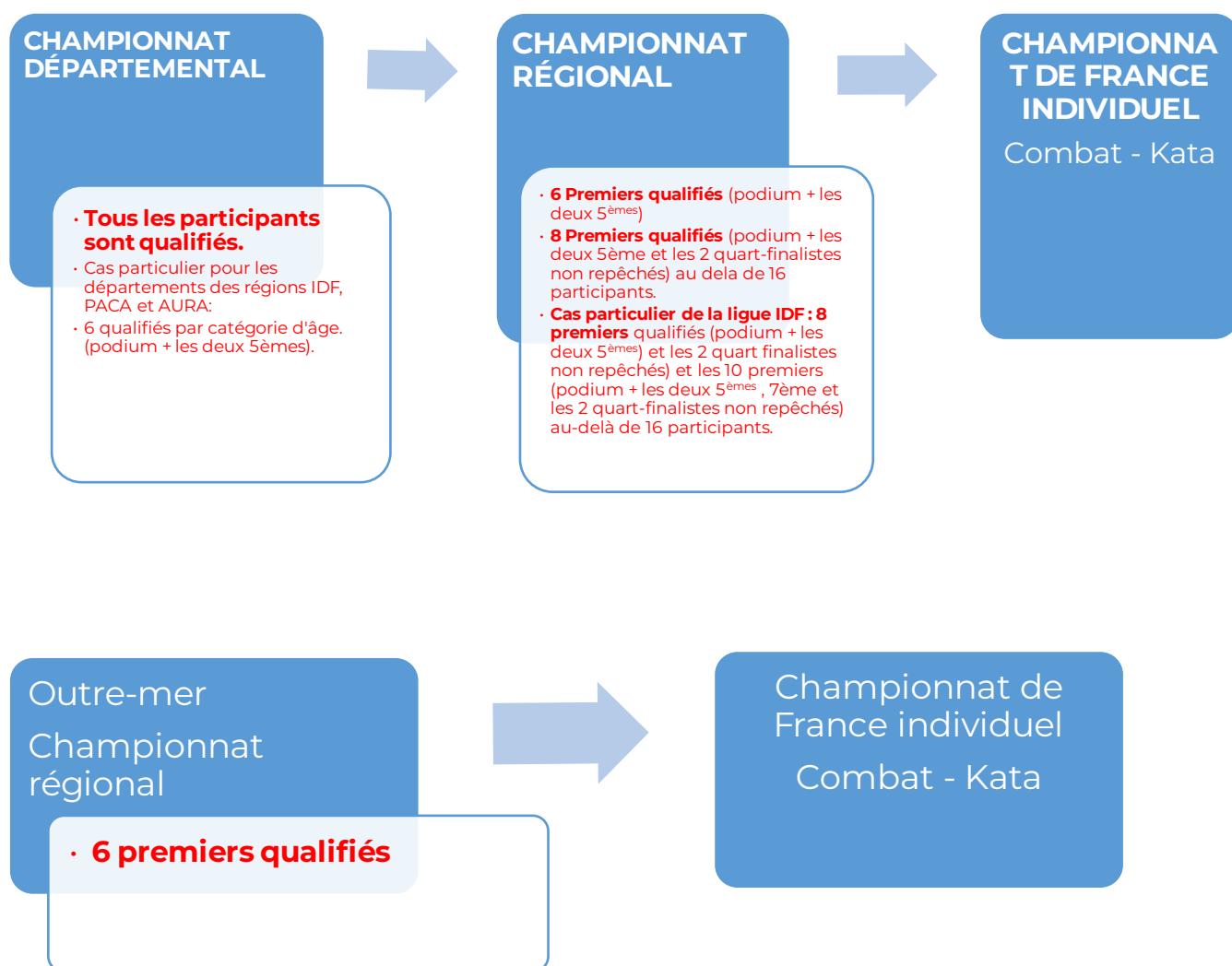
Les coaches doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors des compétitions.

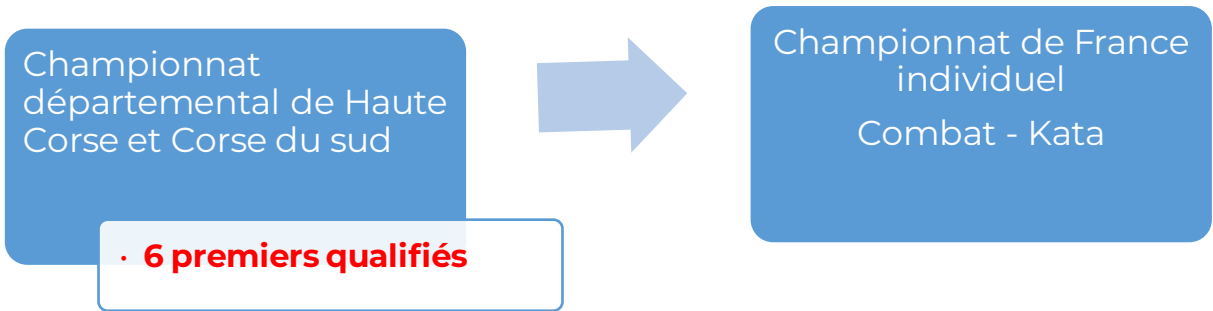
Les coaches doivent porter un survêtement.

III. ETAPES QUALIFICATIVES DES COMPETITIONS ET INSCRIPTIONS EN LIGNE

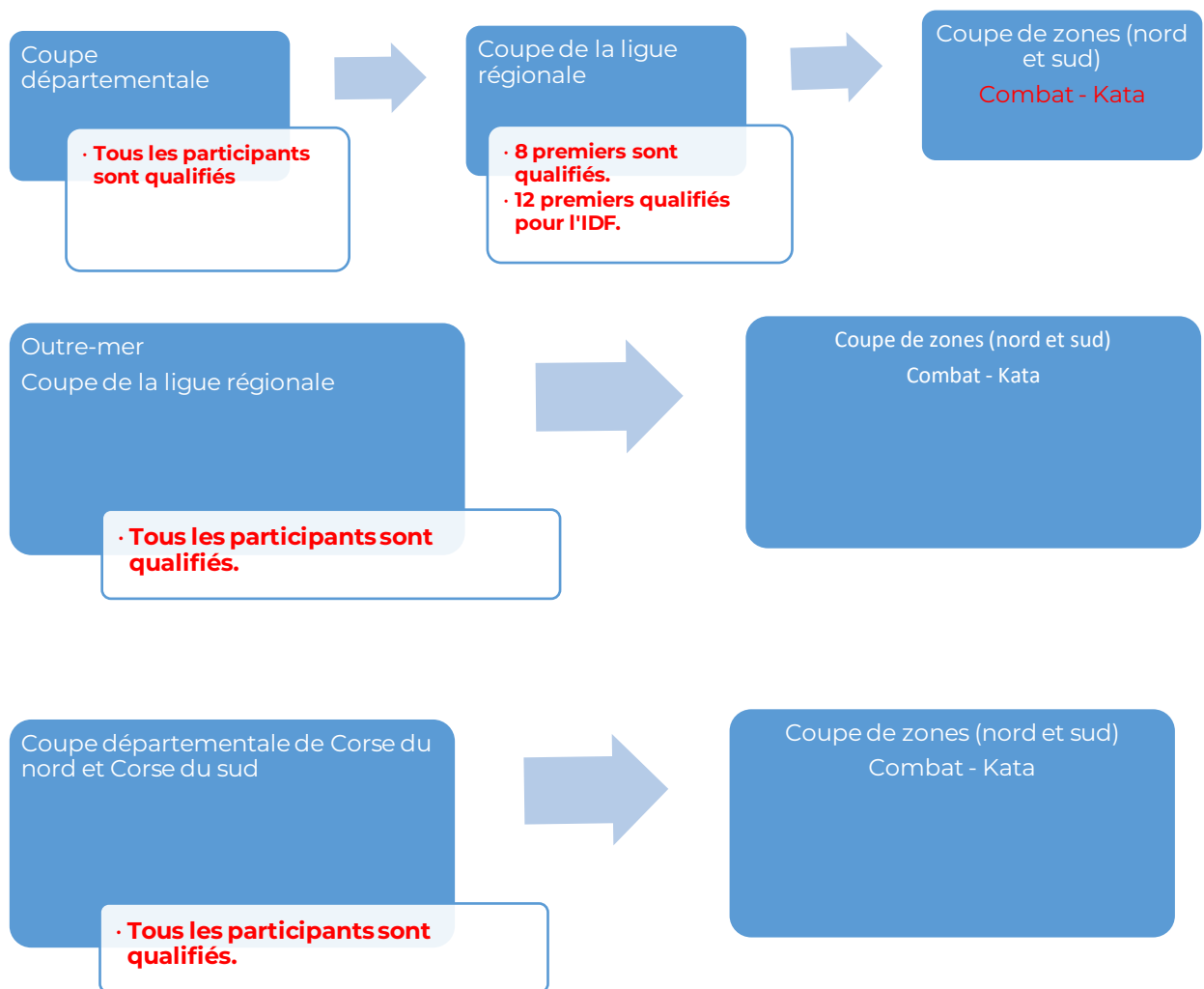
COMPETITIONS QUALIFICATIVES INDIVIDUELLES

a. Catégories Minimes Cadets-Juniors -Seniors Combat et Kata



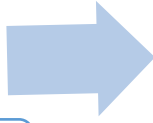


b. Catégories Benjamins Combat et Kata



c. Catégories Pupilles Combat et Kata

Coupe départementale



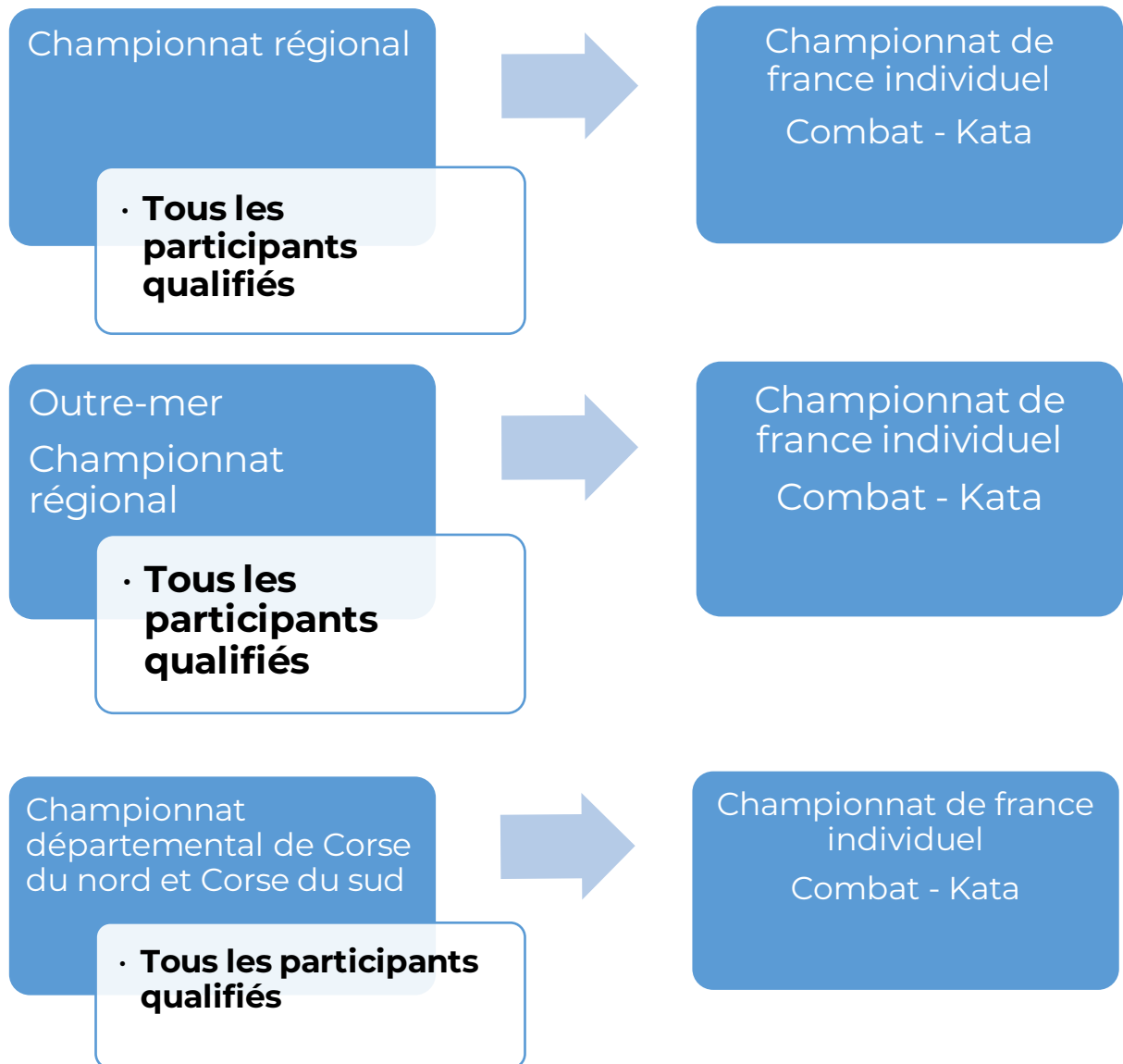
Coupe de la ligue régionale
Combat - Kata

• **6 Premiers qualifiés**
(podium + les deux 5^{èmes})

Outre-mer
Coupe de la ligue régionale

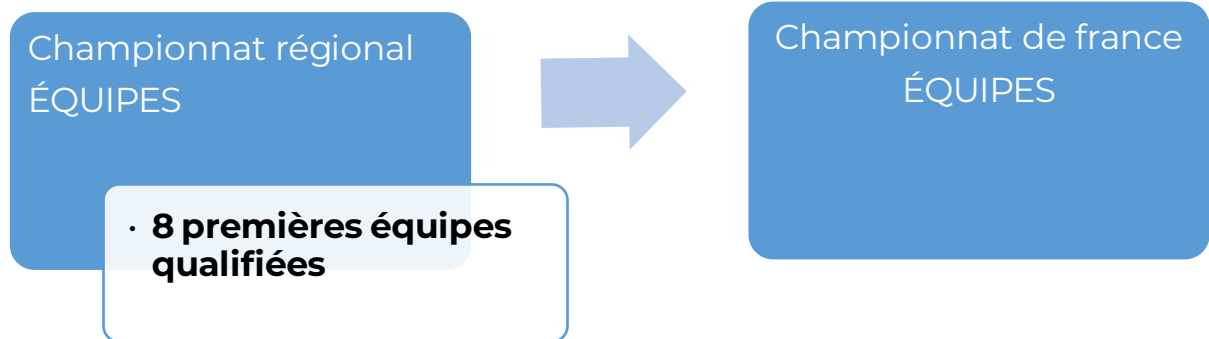
Coupe départementale de Corse du
nord et Corse du sud

d. Catégories Vétérans Combat et Kata



COMPETITIONS QUALIFICATIVES PAR EQUIPE

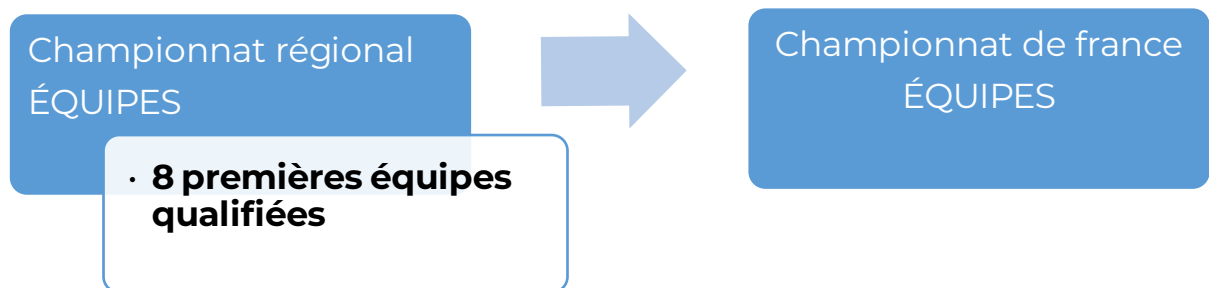
e. Catégories Juniors - Seniors combat



Sur-classements possibles :

- De cadet à junior
- De junior à senior

f. Catégories Cadets/Juniors - Seniors kata



Sur-classements possibles :

- De minime à cadet/junior (trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior)
- De junior à senior

IV. COMPETITIONS NON QUALIFICATIVES

COMBAT
• COUPE DE FRANCE • <u>EPREUVE INDIVIDUELLE</u> CADETS-JUNIORS-SENIORS • <u>EPREUVE EQUIPE</u> CADETS-JUNIORS -SENIORS • OPEN DE FRANCE NORIS • <u>EPREUVE INDIVIDUELLE</u> MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS • CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS • <u>EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE</u> • COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES • <u>EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE</u> DE BENJAMINS A VETERANS • COUPE DE FRANCE ZONES NORD & SUD • <u>EPREUVE INDIVIDUELLE</u> MINIMES • CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE ET DA • <u>EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE</u>

KATA
• COUPE DE FRANCE • <u>EPREUVE INDIVIDUELLE</u> CADETS-JUNIORS-SENIORS • <u>EPREUVE EQUIPE</u> CADETS/JUNIORS & SENIORS • LA CATEGORIE ESPOIRS • <u>EPREUVE INDIVIDUELLE</u> RAJOUTEE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE M/C/J/E • CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS EQUIPE • <u>EPREUVE EQUIPE</u> (sans Bunkaï) • <u>L'Equipe peut être mixte</u> VETERANS 1 – 2 – 3 – 4 • COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES • <u>EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE</u> DE BENJAMINS A VETERANS • COUPE DE FRANCE ZONES NORD & SUD • <u>EPREUVE INDIVIDUELLE</u> MINIMES • CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE ET DA • <u>EPREUVES INDIVIDUELLE & EQUIPE</u>

Inscription et validations par les clubs.

V. TABLEAU DES CATEGORIES DE POIDS

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Masculins féminines	Nés en 2021 - 2020	Nés en 2019 - 2018	Nés en 2017 - 2016	Nés en 2015 - 2014

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Féminines				
	-25 kg	-25 kg	-25 kg	-30 kg
	-35 kg	-35 kg	-30 kg	-35 kg
	35 kg et +	35 kg et +	-35 kg	-40 kg
			-40 kg	-45 kg
			-45 kg	-50 kg
			45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-25 kg	-25 kg	-25 kg	-30 kg
	-35 kg	-35 kg	-30 kg	-35 kg
	35 kg et +	35 kg et +	-35 kg	-40 kg
			-40 kg	-45 kg
			-45 kg	-50 kg
			-50 kg	-55 kg
			50 kg et +	55 kg et +

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Nés en 2013 - 2012	Nés en 2011 - 2010	Nés en 2009- 2008	Nés en 2007-2006-2005	Nés en 2007 et avant

Catégories de poids de minimes à seniors				
Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Catégories d'âges des vétérans					
Individuels	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 – 65 ans	Vétérans 4 66 – 75 ans	Vétérans 5 76 ans et +
Masculins Féminines	Nés entre 1980 et 1990	Nés entre 1970 et 1979	Nés entre 1960 et 1969	Nés entre 1950 et 1959	Nés en 1949 et avant

Catégories de poids des Vétérans					
	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 – 65 ans	Vétérans 4 66 – 75 ans	Vétérans 5 76 ans et +
Féminines					
	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg
	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg
	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg
	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins					
	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg
	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg
	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg
	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +

VI. REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS

ARTICLE 1. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Pour toutes les compétitions nationales (individuelles & équipes) et qualificatives au niveau des territoires, les athlètes doivent posséder au moins deux licences, dont celle de la saison sportive en cours pour y participer.

Pour des raisons techniques et informatiques, les compétiteurs doivent être licenciés au moment de leur inscription.

Cette date figure sur le programme de chaque compétition. (Site fédéral)

Les inscriptions en ligne sont réalisées, en fonction des compétitions, par les clubs, les comités départementaux et les ligues régionales (conformément à l'article 11 du chapitre VIII)

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Les pré-inscriptions par les organes déconcentrés, des athlètes qualifiés, attestent de la conformité des pièces administratives présentées lors du contrôle aux compétitions qualificatives territoriales.

a. Modalités et droit d'inscription aux compétitions nationales :

Afin que les inscriptions en ligne, via le site FFK inscriptions aux compétitions, soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK.

- Compétitions individuelles : 8 € par athlète
- Compétitions par équipes : 20 € par équipe

Les clubs doivent valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Dates limites d'inscriptions aux compétitions nationales :

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant impérativement les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral. **Tout dossier arrivant après la date limite sera soumis à une pénalité financière.**

Montant des droits d'inscription hors délai :

- Compétition Individuelles hors délai : 20 euros
- Compétition par équipes : 40 euros.

Toute inscription sur place sera acceptée uniquement sous réserve des possibilités logistiques, et donnera lieu au paiement d'un droit d'inscription de 80 € pour les compétitions individuelles et de 100 € pour les compétitions par équipe.

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

b. Modalités d'inscription aux compétitions territoriales ;

(Aux niveaux des départements et des régions)

En fonction des modalités établis par chacun des organismes territoriaux, un droit d'inscription peut être mis en place, (3 € par athlète et 8 € par équipe).

Les clubs doivent valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

ARTICLE 2. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport sportif.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le coach présente obligatoirement :

- Les passeports sportifs et les pièces d'identité des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive ;
- La carte de licence ou l'attestation historique de licences de chacun des membres de l'équipe ;
- La feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

a. Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

b. Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions mais également de bienveillance envers les sportifs, **les combattants auront éventuellement la possibilité d'effectuer la pesée la veille de la compétition ou le jour même.**

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Cependant :



Dans les catégories benjamins, minimes, cadets :

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs doivent informer le service compétitions de la FFK, au moins **7 jours avant la compétition** nationale, de tout changement de catégorie de poids concernant un compétiteur qualifié afin que le changement soit pris en compte.

Pour les compétitions départementales et régionales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

ARTICLE 3. LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES

a. Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux et les arbitres, la tenue officielle est de rigueur.

b. Tenues sportives

Pour les compétiteurs kata : Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les compétiteurs(trices) combat :

- Catégories cadets, juniors, seniors et vétérans : Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine et le protecteur corporel pour les combattantes. (Cf. au chapitre XI)
- Catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes : Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge (sans les ceintures sous le plastron) / casque bleu et rouge. (Cf. au chapitre XI)

Tout autre effet ajouté à la tenue sportive officielle, spécifique à chaque discipline et pratique sportive, n'est pas autorisé lors des compétitions et des manifestations organisées par la FFK et ses organes déconcentrés. (Cf. article 413 du règlement intérieur).

ARTICLE 4. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA

a. Épreuve individuelle combat

- Catégories d'âge seniors & espoirs (féminines et masculines) : 3 minutes.
- Catégories d'âge minimes-cadets-juniors-vétérans (féminines et masculines) : 2 minutes
- Catégories d'âge poussins-pupilles-benjamins (féminines et masculines) : 1 minute et 30 secondes

b. Épreuve équipe combat

- Catégories d'âge seniors (féminines et masculines) : 3 minutes
- Catégories d'âge juniors (féminines et masculines) : 2 minutes
- Catégories d'âge cadets (féminines et masculines) : 2 minutes

La durée des combats au championnat de France des ligues régionales ainsi qu'à la coupe de France des corporations est de 2 minutes pour toutes les catégories d'âge.

c. Épreuve individuelle kata

Épreuves individuelles féminines et masculines : le temps n'est pas défini

d. Épreuve équipe kata

Épreuves équipes féminines et masculines : kata & bunkai : 5 minutes. La durée des prestations et des combats pour les compétitions Body Karaté – UNSS – Para Karaté est référencée aux pages spécifiques.

ARTICLE 5. MISE HORS COMBAT (K.O.)

En cas de mise hors combat (K.O.), la licence du sportif est immédiatement suspendue.

La reprise de la compétition est conditionnée à la transmission, auprès du service compétition, d'un certificat médical établi par un médecin, attestant de l'aptitude du sportif et autorisant expressément la reprise de la pratique en compétition.

Aucun sportif ne pourra être réintégré dans une manifestation officielle sans ledit certificat médical.

ARTICLE 6. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

a. Épreuve individuelle :

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française peuvent participer aux coupes de France, à l'open de France NORIS (combat) et aux compétitions territoriales non qualificatives.

Pour les championnats aux niveaux des organes déconcentrés et des championnats de France :

Les compétiteurs de nationalité étrangère ne peuvent pas participer aux championnats départementaux, régionaux et nationaux. Cependant, les compétiteurs mineurs des catégories minimales, cadets et juniors, n'ayant pas la nationalité française, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer en présentant un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur les listes ministérielles.

Cas particulier des athlètes ayant la double nationalité :

Un athlète possédant la double nationalité, n'ayant représenté qu'un pays étranger, en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), pourra représenter la France, en équipe nationale, après avoir passé toutes les étapes qualificatives territoriales le championnat de France et les compétitions de références établies par le directeur des équipes de France.

En revanche, un athlète possédant la double nationalité, ayant d'abord représenté la France en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), et ayant représenté ensuite un autre pays en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté, ne pourra plus être sélectionné en équipe de France. Il ne pourra donc pas participer aux championnats de France et à ses phases qualificatives.

Tout changement devra faire l'objet d'un accord préalable du bureau exécutif fédéral, en lien avec la Fédération Mondiale de Karaté.

Pour les autres catégories :

- Les vétérans :

Les vétérans de nationalité étrangère peuvent participer au championnat régional et au championnat de France. (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

- Les pupilles et benjamins :

Les pupilles et benjamins de nationalité étrangère peuvent participer aux coupes départementales, coupes des ligues régionales et coupes des zones, pour les benjamins s'ils se sont qualifiés.

Les athlètes de nationalité étrangère non licenciés à la FFK :

Les athlètes de nationalité étrangère, non licenciés(ées) à la FFK peuvent participer aux coupes de France et à l'Open de France NORIS (combat) individuels, et aux compétitions par équipes à condition de s'acquitter d'un droit de participation de 50€ pour la saison sportive en cours.

Ce droit de participation inclus la licence de la saison sportive en cours, la participation à la coupe de France individuelle et équipe, à l'open de France NORIS (combat) individuel et au championnat de France par équipe ainsi qu'aux compétitions individuelles non qualificatives et les championnats par équipe au niveau des organes déconcentrés.

Modalités d'inscription :

L'athlète devra renseigner le document spécifique, (en français ou en anglais), en suivant ce lien : <https://www.ffkarate.fr/competitions>

Le scanner à cette adresse mail competition@ffkarate.fr ou l'envoyer à Fédération Française de Karaté - Service compétitions – 39 rue Barbès 92120 Montrouge, en s'acquittant du droit de participation de 50 €.

b. Epreuve équipe :

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive.

ARTICLE 7. LES ENTENTES SPORTIVES

Des ententes sportives pour l'épreuve par équipes peuvent être constituées par deux clubs de la **même ligue régionale**

Ainsi, l'entente sportive constituée a la possibilité de s'inscrire aux compétitions par équipes, sous le statut de l'entente sportive.

Lors d'une même compétition, les deux clubs, constituant l'entente sportive, peuvent séparément inscrire une autre équipe non représentée par l'entente sportive.

Exemple : L'entente sportive inscrit l'équipe senior masculine à une compétition nationale. Les deux clubs, composant cette même entente sportive, ont la possibilité chacun d'inscrire leur équipe senior féminine.

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe.

Pour constituer une entente sportive, il convient de transmettre une demande sur le formulaire officiel au service compétitions de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des

deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives des départements et territoires d'Outre-mer ainsi que les départements de Haute Corse et de Corse du Sud peuvent associer plus de deux clubs.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions>

ARTICLE 8. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

a. Conditions de sur-classement :

Concernant les championnats départementaux, régionaux et les championnats de France, les athlètes ont la possibilité d'y participer, après s'être qualifiés, dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie d'âge supérieur.

Concernant l'Open de France NORIS (combat), la Coupe de France (kata), le sur-classement est possible, néanmoins, la participation n'est pas autorisée dans deux catégories d'âge. L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieur.

Concernant les coupes de France zones nord et sud (combat et kata), le sur-classement est autorisé pour les benjamins 2^{ème} année dans la catégorie minime.

Toute autre compétition non citée ci-dessus : la coupe de France des corporations, le championnat de France UNSS, les compétitions para-karaté, les compétitions nationales de styles, etc., ne sont pas des compétitions de références pour le sur-classement.

b. Épreuves individuelles :

Catégories concernées : minimes, cadets, juniors, combat et kata

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible.

Il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il (elle) soit surclassé(e) dans la catégorie d'âge supérieur.

Le sur-classement des minimes féminines des moins de 35 kg et des minimes masculins des moins de 35 kg et des moins de 40 kg n'est pas autorisé.

c. Exemples de programmation et d'organisation des championnats dans les territoires pour faciliter les sur-classements :

Programmation permettant aux athlètes de participer, dans chacune des étapes qualificatives, (département, ligue régionale), dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieure).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Catégories vétérans

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur et le sous classement dans la catégorie d'âge inférieur ne sont pas autorisés.

Catégories pupilles et benjamins

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur pour les catégories pupilles et benjamins n'est pas autorisé.

d. Épreuves équipes (combat et kata) :

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Épreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets.

Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet.

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Épreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets/juniors.

Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Lors de la coupe de France « équipes kata », les athlètes juniors surclassés en seniors ne pourront pas participer en équipe jeune (cadets/juniors).

En revanche, lors des championnats de France seniors, les athlètes juniors surclassés en senior pourront participer au championnat de France en équipe jeune cadet/junior.

ARTICLE 9. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

a. Catégories minimales, cadets, juniors et seniors

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Dérogations en hors quotas pour participer au championnat de la ligue régionale

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat départemental, le club devra envoyer au comité départemental un courrier ou un courriel, justifiant le motif de l'absence afin que les responsables du comité départemental accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la ligue régionale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les préinscrivent.

Les champions de ligue régionale sont qualifiés d'office pour le championnat de ligue de l'année suivante.

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de convocation à un examen officiel ou concours pour les étudiants le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- En cas de participation à une compétition de la 1^{ère} League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document)

NIVEAU DE LA LIGUE REGIONALE

Dans la catégorie benjamins, aucune dérogation ne sera autorisée pour la Coupe de zone.

Dérogations en hors quotas pour participer au championnat de France

Raison pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de convocation à un examen officiel ou concours pour les étudiants le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre réglementaire, sans motif valable, incomplète, sans justificatif, sera refusée.

Le motif de la demande doit être justifié par un document adressé à la DTN avant la date du championnat régional à l'adresse mail reglementation@ffkarate.fr, (document à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).
<https://www.ffkarate.fr/competitions>

Pour les athlètes à qui la dérogation en hors quota a été validée, les clubs devront s'acquitter du droit d'inscription de 8€ par athlète auprès du service compétition afin que l'inscription soit enregistrée définitivement.

Pour tout autre motif, non sportif, très particulier, l'issue de la demande sera à la discrétion et à l'évaluation de la Direction Technique Nationale.

b. Les athlètes qualifié(es) d'office aux championnats de France

Les athlètes qualifiés(es) d'office aux championnats de France individuels sont :

- Les sportifs du podium du championnat de France précédent
- Les sportifs du podium de la coupe de France de la saison en cours
- Les sportifs médaillés au Karate 1, Serie A et Youth League (même catégorie d'âge et de poids) de la saison en cours
- Les athlètes du collectif France
Liste définie par le directeur des équipes de France et les entraîneurs nationaux.

Les équipes qualifiées d'office aux championnats de France par équipe sont :

- Les équipes des clubs « élite » et « ambition élite »
- L'équipe championne de France en titre
- L'équipe vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours

Les critères d'élaboration de la liste du collectif France :

- Les sportifs ayant participé aux championnats d'Europe et du monde individuel de la saison précédente et en cours. (dans la même catégorie d'âge)
- Les sportifs ayant participé aux championnats d'Europe et du monde par équipe de la saison précédente et en cours.

c. Catégorie vétérans

Raisons pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

ARTICLE 10. LES TETES DE SERIES

Préambule :

Un cadre règlementaire a été défini afin que chaque acteur (sportif, coach, responsables de club...) puisse s'y référer et connaître les modalités et les critères d'établissement des têtes de séries.

Pour les catégories d'âge pupilles, benjamins et minimes le principe des têtes de séries n'est pas appliqué aux compétitions.

Modalités et critères d'établissement des têtes de séries pour les compétitions nationales :

- Deux athlètes du même club, ligue ou département pourront être têtes de séries dans le même tableau si le classement de la compétition précédente l'oblige.
- Seuls les résultats à la coupe de France et au championnat de France seront pris en compte, les résultats aux opens internationaux et nationaux ne seront pas pris en compte par la DTN.
- Les sportifs français figurant dans les 10 premiers du ranking mondial K1, au moment de la clôture des inscriptions à la compétition, pourront être têtes de séries. Le mieux classé sera placé à l'opposé à la tête de série n°1.
- Si des athlètes médaillés lors de la compétition précédente sont absents de la compétition suivante, ils ne seront pas remplacés.
- Si un seul athlète médaillé de l'édition précédente est présent à la compétition suivante, il sera décidé de ne pas mettre de tête de séries.

a. Coupes de France « katas et combats » cadets - juniors - seniors

Epreuve individuelle :

- Cadets-juniors

Pour la coupe de France, les deux premiers du championnat de France précédent seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent la coupe de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie d'âge inférieure et/ou d'une catégorie de poids différente. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

- Seniors

Pour la coupe de France, les deux premiers du championnat de France précédent seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série :

- Les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent la coupe de France.
- Les sportifs français figurant dans les 10 premiers du ranking mondial K1, au moment de la clôture des inscriptions à la compétition, pourront être têtes de séries.

Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de six.

Epreuve équipe « katas & combats » :

- Jeunes et seniors

Le podium du championnat de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour la coupe de France.

b. Championnats de France « katas et combats »

Epreuve individuelle :

- Cadets-juniors

Pour le championnat de France, les deux premiers de la coupe de France précédente seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent le championnat de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie d'âge inférieure et/ou d'une catégorie de poids différente pour les combats. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

- Espoirs

Les sportifs médaillés au Championnat d'Europe Espoir et les sportifs U21 du podium de la coupe de France seniors pourront être ajoutés en tête de série. Le ranking WKF est prise en compte au jour de la compétition. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

- Seniors

Pour le championnat de France, les deux premiers de la coupe de France seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédant le championnat de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie inférieure (U21). Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de six.

Epreuve équipe « katas & combats » :

- Jeunes et seniors

Le podium de la coupe de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour le championnat de France.

VII. TYPES DE COMPETITIONS

NIVEAU DEPARTEMENTAL

- Championnat départemental individuel combat minimes-cadets-juniors-seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

(Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

Exemples de programmation et d'organisation pour faciliter les sur-classements.

Programmation permettant aux athlètes de participer au championnat, dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieur).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimales, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Concernant les catégories minimes et cadets pour les compétitions départementales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Voir Chapitre III « Etapes qualificatives »

b. Championnat départemental individuel kata minimes-cadets-juniors-seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

(Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

Exemples de programmation et d'organisation pour faciliter les sur-classements.

Programmation permettant aux athlètes de participer au championnat, dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieur).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

Présentation des katas :

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, un kata différent doit être exécuté lors des cinq premiers tours, (y compris pour les personnes qui sautent

un tour. Le nom du kata doit être donné à la table d'arbitrage où la personne doit évoluer).

A partir du 6^{ème} tour, l'athlète a la possibilité de refaire un kata exécuté, à condition de ne pas le répéter deux fois de suite. (à noter : le kata du 6^{ème} tour ne doit pas être identique à celui du 5^{ème})

Exemple :

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata E	Kata D	Kata E

NOMBRE DE COMPETITEURS	NOMBRE DE KATAS REQUIS
65-128	7
33-64	6
17-32	5
9-16	4
5-8	3
4	2

QUALIFICATIONS

Les participants du championnat départemental sont qualifiés au championnat de la ligue régionale.

c. Coupe départementale combat pupilles-benjamins

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Pupilles et Benjamins masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

CATEGORIES DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Voir Chapitre III « Etapes qualificatives »

d. Coupe départementale individuelle kata pupilles-benjamins

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;

- L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

QUALIFICATIONS

Voir Chapitre III « Etapes qualificatives »

- e. Les opens départementaux individuels kata et combat poussins, pupilles, benjamins (facultatifs)

AUTORISATION A PARTICIPER

Les jeunes ont la possibilité de participer à cette compétition avec une seule licence (la licence de la saison sportive en cours).

L'autorisation parentale est obligatoire.

OBJECTIF

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département. Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories poussins, pupilles, benjamins.

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires :

- Combat : Karaté gi blanc homologué FFKDA / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.
- Kata : Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue.

DEROULEMENT

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus) ou système de poules en fonction du nombre de participants.

f. Les animations mini-poussins et poussins (facultatives)

OBJECTIF

Il est vivement conseillé de mettre en place des animations et challenges pour les poussins, pupilles et benjamins.

« Voir exemple de parcours d'animations et parcours en annexe. »

AUTORISATION A PARTICIPER

Les jeunes ont la possibilité de participer à ces animations avec une seule licence (la licence de la saison sportive en cours).

L'autorisation parentale est obligatoire.

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

Tenues personnelles obligatoires :

- Karaté gi blanc

NIVEAU REGIONAL

- a. Les championnats régionaux individuel combat minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés au championnat départemental
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota (champions de ligue de l'année précédente et dérogation exceptionnelle, Cf. Article 8 – Dérogations aux règles de qualification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les comités départementaux et validations par les clubs.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les préinscrivent.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

(Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.
(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

Exemples de programmation et d'organisation pour faciliter les sur-classements.
Programmation permettant aux athlètes de participer au championnat, dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieur).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA/ Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes
Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Concernant les catégories minimales et cadets pour les compétitions régionales, le changement de catégorie de poids pourra s'effectuer le jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les 4 premiers du championnat de ligue régionale sont qualifiés au championnat de France.

Au-delà de 16 participants, les 6 premiers qualifiés (podium + les deux 5èmes) du championnat de ligue régionale sont qualifiés au championnat de France.

Concernant la ligue IDF, les 6 premiers (podium + les deux 5èmes) sont qualifiés au championnat de France. Au-delà de 16 participants, les 8 premiers (podium + les deux 5èmes + les deux 7èmes) seront qualifiés.

Les 4 premiers du championnat de chaque **ligue d'outre-mer**, du **département de la Corse du nord** et du **département de la Corse du sud** sont qualifiés au championnat de France.

b. Les championnats régionaux individuel kata minimales, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés au championnat départemental
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota (champions de ligue de l'année précédente et dérogation exceptionnelle, Cf. Article 8 – Dérogations aux règles de qualification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les comités départementaux et validations par les clubs.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les préinscrivent.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

(Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

Exemples de programmation et d'organisation pour faciliter les sur-classements.

Programmation permettant aux athlètes de participer au championnat, dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieur).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

QUALIFICATIONS

Les 4 premiers du championnat de ligue régionale sont qualifiés au championnat de France.

Au-delà de 16 participants, les 6 premiers qualifiés (podium + les deux 5èmes) du championnat de ligue régionale sont qualifiés au championnat de France.

Concernant la ligue IDF, les 6 premiers (podium + les deux 5èmes) sont qualifiés au championnat de France. Au-delà de 16 participants, les 8 premiers (podium + les deux 5èmes + les deux 7èmes) seront qualifiés.

Les 4 premiers du championnat de chaque **ligue d'outre-mer**, du **département de la Corse du nord** et du **département de la Corse du sud** sont qualifiés au championnat de France.

c. Les coupes des ligues régionales individuelles combat pupilles, benjamins.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Peuvent y participer les compétiteurs qualifiés à la coupe départementale ainsi que les licenciés des ligues régionales d'outre-mer.

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les comités départementaux et validations par les clubs.

Concernant les ligues régionales d'outre-mer, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT – SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge ne sera possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Pupilles et Benjamins masculins/féminins : 1 minute 30 secondes.

CATEGORIES DE POIDS

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

La coupe de la ligue régionale constitue la fin du parcours de qualification pour les pupilles.

Concernant les benjamins :

- Les 4 premiers de la coupe régionale sont qualifiés à la coupe de zone.
- **Concernant la ligue IDF**, les 6 premiers (podium + les deux 5èmes) sont qualifiés à la coupe de zone.
- Les 4 premiers de la coupe régionale de chaque **ligue d'outre-mer**, du **département de la Corse du nord** et du **département de la Corse du sud** sont qualifiés à la coupe de zone.

- d. Les coupes des ligues régionales individuelles kata pupilles, benjamins.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Peuvent y participer les compétiteurs qualifiés à la coupe départementale ainsi que les licenciés des ligues régionales d'outre-mer.

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les comités départementaux et validations par les clubs.

Concernant les ligues régionales d'outre-mer, les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès de la ligue régionale.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

QUALIFICATIONS

La coupe de la ligue régionale constitue la fin du parcours de qualification pour les pupilles.

Concernant les benjamins :

- Les 4 premiers de la coupe régionale sont qualifiés à la coupe de zone.
- **Concernant la ligue IDF**, les 6 premiers (podium + les deux 5èmes) sont qualifiés à la coupe de zone.
- Les 4 premiers de la coupe régionale de chaque **ligue d'outre-mer**, du **département de la Corse du nord** et du **département de la Corse du sud** sont qualifiés au championnat de France.

e. Les championnats régionaux individuels kata & combat vétérans

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Le passeport sportif en cours de validité est obligatoire.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT – SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront possibles.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat :

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories vétérans féminines et masculines : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

QUALIFICATIONS

Tous les participants du championnat régional sont qualifiés au championnat de France.

- f. Les championnats régionaux par équipes kata cadets/juniors & seniors et combat juniors & seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

NATIONALITE

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Epreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Epreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets/juniors.
Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat

Karaté gi blanc homologué FFKDA / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Épreuve combat :

- Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Équipe espoirs combat :

- Les **équipes féminines et masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants (es) ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants(es).

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

Épreuves kata :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 combattent à chaque tour
- L'équipe est exclusivement masculine ou exclusivement féminine.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI. Les équipes de la catégorie des vétérans ne présentent pas de BUNKAI.

Les modalités et le déroulement des compétitions par équipes, concernant la présentation des katas, sont identiques aux compétitions individuelles (Référence à l'article 20 du chapitre IX)

QUALIFICATIONS

Les 8 premières équipes du championnat régional sont qualifiées au championnat de France KATA et COMBAT.

g. Les opens de la ligue régionale individuels kata et combat
poussins, pupilles, benjamins (facultatifs)

AUTORISATION A PARTICIPER

Les jeunes ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

L'autorisation parentale est obligatoire.

OBJECTIF

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque ligue. Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Les ligues régionales organisent cette compétition pour les jeunes des catégories poussins, pupilles, benjamins.

MODALITES

Nationalité : Il n'y a pas de contrainte de nationalité

Sur-classement : aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé

Tenues personnelles obligatoires :

- Combat : Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.
- Kata : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

DEROULEMENT

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus) ou système de poules en fonction du nombre de participants.

NIVEAU NATIONAL

c. la coupe des zones individuelles kata & combat benjamins

La zone nord concerne les ligues régionales suivantes : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Pays de la Loire.

La zone sud concerne les ligues régionales suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements de Corse du nord et Corse du sud.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Peuvent y participer les compétiteurs qualifiés lors de la coupe de la ligue régionale ainsi que les qualifiés de la coupe départementale de Corse du nord et du sud.

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales ainsi que les comités départementaux de Corse du nord et du sud et validation par les clubs.

Les compétiteurs qualifiés de chaque ligue régionale d'outre-mer peuvent choisir de participer à la coupe zone nord ou zone sud.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge ne sera possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Kata

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie benjamins :

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian shodan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté

(1^{er} joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

2^{ème} kata représenté

(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

DUREE DES COMBATS

Benjamins masculins/féminins : 1m 30 minutes.

CATEGORIES DE POIDS

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs doivent informer le service compétitions de la FFK, au moins **7 jours avant la compétition** nationale, de tout changement de catégorie de poids concernant un compétiteur qualifié afin que le changement soit pris en compte.

d. La coupe des zones individuelles kata & combat minimales

La zone nord concerne les ligues régionales suivantes : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Pays de la Loire.

La zone sud concerne les ligues régionales suivantes : Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements de Corse du nord et Corse du sud.

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

Les compétiteurs de chaque ligue régionale d'outre-mer peuvent choisir de participer à la coupe zone nord ou zone sud.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement est autorisé pour les benjamins 2ème année dans la catégorie minime.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Minimes masculins/féminins : 2 minutes.

CATEGORIES DE POIDS

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétitions de la FFK 7 jours avant la compétition nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

- e. Le championnat de France individuel combat minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés lors du championnat de ligue régionale et les départements de Corse du nord et Corse du sud.
- Les sportifs du podium du championnat de France précédent
- Les sportifs du podium de la coupe de France de la saison en cours
- Les sportifs médaillés au Karate 1, Serie A et Youth League (même catégorie d'âge et de poids) de la saison en cours
- Les athlètes du collectif France (liste définie par le directeur des équipes de France et les entraîneurs nationaux)
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota (Cf. Article 8 – Dérogations aux règles de qualification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

La liste des athlètes du collectif France est validée par le directeur des équipes de France et transmise au service compétition pour procéder à l'inscription.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

(Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.
(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes
Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs doivent informer le service compétitions de la FFK, au moins **7 jours avant la compétition** nationale, de tout changement de catégorie de poids concernant un compétiteur qualifié afin que le changement soit pris en compte.

- f. Le championnat de France individuel kata minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

Les participants :

- Les compétiteurs qualifiés lors du championnat de ligue régionale et les départements de Corse du nord et Corse du sud.
- Les sportifs du podium du championnat de France précédent
- Les sportifs du podium de la coupe de France de la saison en cours
- Les sportifs médaillés au Karate 1, Serie A et Youth League (même catégorie d'âge et de poids) de la saison en cours
- Les athlètes du collectif France (liste définie par le directeur des équipes de France et les entraîneurs nationaux)
- Les sportifs ayant bénéficié d'une qualification hors quota (Cf. Article 8 – Dérogations aux règles de qualification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

La liste des athlètes du collectif France est validée par le directeur des équipes de France et transmise au service compétition pour procéder à l'inscription.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimes, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

(Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.
(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus)

g. Le championnat de France individuels kata & combat vétérans

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Le passeport sportif en cours de validité est obligatoire.

La participation au championnat de ligue régionale ou aux départements de Corse du nord ou Corse du sud est obligatoire pour la qualification.

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT – SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront possibles.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories vétérans féminines et masculines : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

h. Le championnat de France par équipes kata cadets/juniors & seniors et combat juniors & seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Les participants :

- Les équipes qualifiées au championnat de ligue régionale ou aux départements de Corse du nord ou Corse du sud ;
- Les équipes des clubs « élite » et « ambition élite » ;
- L'équipe championne de France en titre ;
- L'équipe vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès des ligues régionales.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

Concernant les inscriptions des clubs « élite » et « ambition élite » (équipes qualifiées d'office), une confirmation de participation doit être transmise à la DTN au plus tard 7 jours avant le début de la compétition.

NATIONALITE

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Epreuve combat

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Epreuve kata

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets/juniors.
Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Épreuve combat :

- Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

Épreuve kata :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 combattent à chaque tour
- L'équipe est exclusivement masculine ou exclusivement féminine.

i. Le championnat de France par équipes kata vétérans

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Le passeport sportif en cours de validité est obligatoire.

Pour le championnat de France vétérans où l'équipe peut être mixte.

Les équipes peuvent être composées de toutes les catégories d'âge vétérans (V1-V2-V3-V4-V5).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée.

SURCLASSEMENT – SOUSCLASSEMENT

Aucun sur-classement et aucun sous classement ne seront possibles.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

- j. Les coupes de France individuelles kata & combat cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible.

(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

k. Les coupes de France par équipes combat cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Pour les équipes combat, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Composition des équipes :

- Les équipes **masculines cadets** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants.
- Les équipes **masculines juniors et seniors** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

I. Les coupes de France par équipes kata cadets/juniors & seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Pour les équipes kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **minimes** est possible en équipes cadets/juniors. Trois minimes peuvent être surclassé(e)s en équipe cadet/junior.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Composition des équipes :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 performant à chaque tour ;
- Les équipes peuvent être mixtes.

Lle championnat de France des ligues régionales par équipes kata-combat minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les ligues régionales.

NATIONALITE

Les athlètes de nationalité étrangère ne pourront pas participer au championnat de France des ligues régionales, exceptés pour les mineurs nés sur le territoire français.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement est possible :

- De minime à cadet
- De cadet à junior
- De junior à senior

Les athlètes ayant été surclassés respectivement dans une catégorie d'âge supérieur ne pourront pas participer à cette compétition dans leur catégorie d'âge.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Composition des équipes :

- Equipes masculines kata/combat de 9 personnes (3 minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes féminines kata/combat de 9 personnes (3 minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes mixtes kata/combat seniors de 10 personnes (4 féminines et 6 masculins)
 - o Une athlète en kata et trois en combat
 - o Un athlète en kata et cinq en combat

Le programme du championnat de France des ligues régionales minimes, cadets, juniors comprend deux épreuves, équipes masculines et équipes féminines.

Composition des équipes minimes-cadets-juniors :

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat -55kg	3- Minime combat + 55kg
4- Cadet kata	5- Cadet combat – 63kg	6- Cadet combat + 63kg
7- Junior kata	8- Junior combat – 68kg	9- Junior combat + 68kg

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat - 45kg	3- Minime combat + 45kg
4- Cadette kata	5- Cadette combat – 54kg	6- Cadette combat + 54kg
7- Junior kata	8- Junior combat – 59kg	9- Junior combat + 59kg

Une seule équipe féminine et masculine par ligue régionale peut participer au championnat.

Les équipes féminines et masculines sont composées respectivement de 9 compétiteurs. A chacun des tours les 9 compétiteurs(trices) composant l'équipe combattent qu'une seule fois.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

- KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)
- COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.
 - o S'il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent remporte une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).
- RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combat)
 - En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.
 - En cas d'égalité de victoires et de points, on procèdera à une rencontre supplémentaire :
 1. Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
 2. Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.

3. Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.
- En cas d'égalité, la décision finale par « Hantei » déterminera l'équipe gagnante.

Composition des équipes mixtes seniors :

Equipe mixte (féminine et masculine) combat & kata par ordre de passage :

- Equipes mixtes kata/combat seniors de 10 personnes (4 féminines et 6 masculins)
 - o Une athlète en kata et trois en combat
 - o Un athlète en kata et cinq en combat

Sans distinction de poids pour l'épreuve combat

Possibilité d'une remplaçante et d'un remplaçant.

Une seule équipe mixte par ligue régionale peut participer au championnat.

DUREE DES COMBATS

La durée des combats est de 2 minutes.

m. Le championnat de France espoirs individuels et équipes combat

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Justificatif de naissance pour les mineurs de nés sur le territoire français.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées. (Cf. Article 6 – Ententes sportives)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Pour les équipes combat et kata, un seul(le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive. (Cf. Article 5 – Compétiteurs de nationalité étrangère)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en espoirs individuel et équipe.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Equipe espoirs combat :

- Les **équipes féminines et masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants (es) ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants(es).

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Catégories féminines et masculines : 3 minutes

n. Open de France noris (combat) minimes, cadets, juniors, seniors

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Le sur-classement est possible, néanmoins, la participation n'est pas autorisée dans deux catégories d'âge.

L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieur.

(Cf. Article 7 – Sur-classements.)

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

VIII. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE

- a. Coupe de France des corporations kata & combat benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Ne sont pas autorisés à participer :

- Les athlètes médaillés, dans la même catégorie d'âge, aux Coupes de France, aux Championnats de France, à l'Open de France NORIS dans les épreuves Kata et Combat individuelles de la saison passée et de la saison en cours ;
- Les internationaux et membres des équipes de France.

Si les clubs ne respectent pas cette mesure, l'athlète sera disqualifié.

Ces mesures ne s'appliquent pas :

- Pour les catégories des benjamins et des vétérans ;
- Pour les athlètes médaillés au championnat de France UNSS, la Coupe de France corpo intergénérationnelle de la saison sportive précédente, les coupes de France zones nord et sud, les compétitions nationales de styles.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral.

NATIONALITE

Les athlètes de nationalité étrangère peuvent y participer. (Cf. Art 6 du chapitre VI)

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur n'est pas autorisé en individuel.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Combat

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège-dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

Kata

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Epreuve individuel

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Epreuve par équipe

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés, de la même ligue régionale (Cf. à l'article 6 – Ententes sportives).

L'équipe sénior peut être mixte.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Composition des équipes seniors masculines et féminines :

- Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors
- Composition des équipes masculines : 3 compétiteurs + 1 remplaçant
- Composition des équipes féminines : 3 compétitrices + 1 remplaçante

DUREE DES COMBATS

Epreuve combat individuel

La durée des combats pour toutes les catégories d'âges est de 2 minutes.

Epreuve combat par équipe

De minimes à vétérans : 2 minutes

Benjamins : 1 minute 30 seconde

CATEGORIES DE POIDS

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur(trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

Une tolérance de poids de 300 grammes pour les masculins et 500 grammes pour les féminins peut être accordée.

KATA

Présentation des katas :

Dans la catégorie des BENJAMINS, au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

KATAS EQUIPES MIXTES (Pas de présentation de BUNKAI)

Exemple pour la catégorie benjamins :

1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	4 ^{ème} tour	5 ^{ème} tour	6 ^{ème} tour	7 ^{ème} tour
Heian shodan	Heian shodan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

2^{ème} kata représenté
(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales. « Voir annexe ».

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS, **un kata différent doit être exécuté lors des cinq premiers tours**, (y compris pour les personnes qui sautent un tour. Le nom du kata doit être donné à la table d'arbitrage où la personne doit évoluer).

A partir du 6^{ème} tour, l'athlète a la possibilité de refaire un kata exécuté, à condition de ne pas le répéter deux fois de suite. (à noter : le kata du 6^{ème} tour ne doit pas être identique à celui du 5^{ème})

Exemple :

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata E	Kata D	Kata E
NOMBRE DE COMPETITEURS			NOMBRE DE KATAS REQUIS			
65-128			7			
33-64			6			
17-32			5			
9-16			4			
5-8			3			
4			2			

b. Championnat de France individuel et équipe body-karaté

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral, en respectant les dates limites et les droits d'inscription.

Aucune inscription ne peut être prise sur place.

Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (1 étranger par équipe).

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge et de poids ne sera possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

En équipe comme en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus. Le choix de la tenue est libre. Les compétiteurs porteront une tenue de sport (avec un haut débardeur ou un tee-shirt) qui sera adaptée à une pratique sportive.

Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops ainsi que les tee-shirts manches longues. Le torse doit être entièrement couvert. Les membres d'une même équipe doivent avoir une tenue identique.

Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFK, l'écusson ou la sérigraphie du club. Le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit.

Chaque compétiteur ou chaque équipe portera DES BANDEAUX DE POIGNET de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres BANDEAUX DE POIGNET.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition Body-Karaté classique est une démonstration sous forme d'une chorégraphie d'enchaînements techniques avec ou sans déplacements synchronisés en musique. Ce n'est en aucun cas un Kata en musique et les compétiteurs ont le droit de sourire pendant l'exécution de leur chorégraphie. Les enchaînements de kata de plus de 5 techniques ne sont pas autorisés sous peine de sanction. Les compétiteurs et compétitrices peuvent participer tant en individuel qu'en équipe.

Chaque compétiteur (en individuel ou en équipe) propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes, mixte ou open.

En début de chaque tableau, les compétiteurs en individuel comme en équipe devront se saluer avant d'entrer sur les tatamis et à l'issue de l'annonce des résultats du match.

Pour la compétition de Body Karaté classique, tant en individuel qu'en équipe, il est demandé de réaliser pour chaque chorégraphie présentée :

- 2 techniques de poings différents
- 2 techniques de blocages différents
- 2 techniques de coups de pied différents
- 2 déplacements différents

Tant en individuel qu'en équipe, les compétiteurs devront changer de chorégraphie pour chaque tour soit 3 chorégraphies minimales afin d'alterner. Pour toutes les finales de chaque catégorie, les compétiteurs ou les équipes auront le choix de présenter l'une des chorégraphies de Body karaté réalisée jusqu'en demi-finales ou une nouvelle chorégraphie de Body Karaté.

Pour ces enchaînements de Body Karaté les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté, mais seront aussi pris en compte les critères suivants :

- Variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements
- Niveau de difficulté technique
- Dynamisme
- Tempo, respect du rythme musical
- Tonicité

En équipe, aux critères ci-dessus, s'ajoutent la synchronisation entre les 3 compétiteurs et les enchaînements avec la musique. La dissociation de direction entre les compétiteurs est interdite.

Dans la partie compétition classique, les éléments d'aérobic et les acrobaties ne seront pas autorisés et seront sanctionnés par la perte du match.

La compétition est organisée en système de tableaux par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

Le compétiteur ou l'équipe devra s'assurer que son support musical est en état de fonctionnement et prévoira un second support musical en cas de dysfonctionnement.

CATEGORIES D'ÂGES

Individuels Féminins et Masculins

Les différentes catégories en individuel Féminin et masculin		Age	Années
ESPOIR 1	Benjamin/Minime	10 à 13 ans	2014-2011
ESPOIR 2	Cadet/junior	14 à 17 ans	2010-2007
HONNEUR 1	Senior	18 à 25 ans	2006-1999
HONNEUR 2		26 à 35 ans	1998-1989
HONNEUR 3		36 à 40 ans	1988 -1984
HONNEUR 4		41 à 45 ans	1983-1979
HONNEUR 5		46 à 55 ans	1978-1969
HONNEUR 6		56 ans et plus	1968 et avant

Equipes Féminines et Masculines

Les différentes catégories en équipe Féminine et Masculine	Age	Années
FEMININ ESPOIR	10 à 17 ans	2014-2007
FEMININ HONNEUR 1	18 à 25 ans	2006-1999
FEMININ HONNEUR 2	26 à 35 ans	1998-1989
FEMININ HONNEUR 3	36 ans à 45 ans	1988-1979
FEMININ HONNEUR 4	46 ans et plus	1978 et avant
MASCULIN ESPOIR	10 à 17 ans	2014-2007
MASCULIN HONNEUR	18 ans et plus	2006 et avant
OPEN	Equipe pouvant être constituées d'hommes, de femmes ou mixte issues des différentes catégories d'âge	

Chaque équipe est composée de 3 compétiteurs. Les équipes de la catégorie Espoir sont constituées soit de 3 hommes soit de 3 femmes ou mixte. Les équipes de la catégorie Honneur Masculine sont constituées de 3 hommes âgés de 18 ans et plus. La catégorie OPEN peut-être constituée quelle que soit la catégorie d'âge soit de 3 hommes, de 3 femmes ou mixte. Pour la catégorie Open l'âge minimal requis est 10 ans.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe (soit en Espoir ou Honneur soit en Open). Cependant un compétiteur engagé en équipe Open Body Karaté Free Style peut aussi concourir en équipe Open Body karaté classique.

DUREE DE LA DEMONSTRATION

En individuel et en équipe, la durée de la chorégraphie devra être d'1 minute 30 (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée. En cas de dépassement du chrono (plus d'1 minute 40) ou en cas d'arrêt avant 1 minute 20 du compétiteur, celui-ci sera disqualifié.

Pour les catégories ESPOIR 1 et HONNEUR 5 et 6 individuels féminins et masculins, la durée de la chorégraphie devra être d'1 minute (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée. En cas de dépassement du chrono (plus d'1 minute 10) ou en cas d'arrêt avant 50 secondes du compétiteur, celui-ci sera disqualifié.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera au compétiteur ou à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

c. Open free style par équipe body-karaté

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

Les ententes sportives entre deux clubs de la même ligue régionale peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs sur le site internet fédéral, en respectant les dates limites et les droits d'inscription.

Aucune inscription ne peut être prise sur place.

Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (l'étranger par équipe).

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge et de poids ne sera possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Les compétiteurs doivent porter une tenue de sport adaptée au Body-Karaté et être pieds nus.

Le choix de la tenue est libre et peut être adaptée au thème de la chorégraphie Free style. Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert.

Chaque équipe portera des BANDEAUX DE POIGNET de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres BANDEAUX DE POIGNET.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition de Body Karaté Free Style est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique par équipe. Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. Elle concerne une seule et unique catégorie : la catégorie Trio : homme, femme, mixte, issus des différentes catégories d'âge.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

La compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

En début de chaque tableau, les équipes devront saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté mais seront aussi pris en compte les critères suivants : variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ; niveau de difficulté technique ; dynamisme ; tempo, respect du rythme musical ; tonicité.

Une attention particulière sera portée à la mise en scène ; la subjectivité ; la difficulté technique.

En Open Body Karaté Free Style, tout est autorisé (y compris les éléments d'aérobic ou de fitness) du moment que les critères énoncés ci-dessus sont scrupuleusement respectés. La désynchronisation entre les 3 compétiteurs et la dissociation de direction entre les compétiteurs sont autorisées.

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

L'équipe devra prévoir un second support musical en cas de dysfonctionnement.

DUREE DE LA DEMONSTRATION

Les compétiteurs devront présenter une chorégraphie de Body Karaté libre d'une durée de 2mn (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale. En cas de dépassement du chrono (plus de 2 minutes 10) ou en cas d'arrêt avant 1 minute 50 des compétiteurs, ceux-ci seront disqualifiés.

Le chronomètre démarrera soit à partir du premier mouvement enclenché ou bien après les 10 premières secondes du début de la musique.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

d. Championnat de France para-karaté et da (kata-combat)

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Les pièces administratives obligatoires suivantes :

- Le passeport sportif en cours de validité ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs ;
- Justificatif de nationalité française ;
- Carte ou document MDPH
- Certificat médical précisant le type de handicap (à transmettre lors de l'inscription pour la classification)

INSCRIPTIONS

Préinscriptions par les ligues régionales et validations par les clubs.

Après étude et validation des compétiteurs hors quotas par la DTN, l'inscription est effectuée par le service compétition.

La liste des athlètes du collectif France est validée par le directeur des équipes de France et transmise au service compétition pour procéder à l'inscription.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française des catégories minimales, cadets et juniors, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer.

(Cf. Article 5 – Compétiteur de nationalité étrangère.)

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge et de poids ne sera possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.

Les Juges

- Les Juges doivent porter la tenue officielle
- La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

Les Compétiteurs

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste.

2. En fonction du handicap le KARATE-GI pourra être modifié, adapté suivant les besoins.
3. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires.
5. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
Pour la catégorie "déficience visuelle", le port d'un bandeau noir, sans logo, ou celui délivré par la fédération mondiale, avec le logo WKF, est obligatoire lors de l'exécution du kata, pour tous les compétiteurs.
7. Pour les kumité le port des gants homologués par la Fédération française de karaté et disciplines associées est obligatoire ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
8. Pour les kumité les casques, protège-dents, protège-tibias sont obligatoires pour les femmes et les hommes ou pas selon le type de handicap. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire.
9. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FF KARATÉ.
 - Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).

Les Coachs

Les coaches doivent en tout temps pendant le tournoi, porter un survêtement et porter leur carte de coach/accompagnateur.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les compétitions seront organisées sur la base des principes suivants :

1. Chaque athlète avec un handicap doit être autorisé à participer, atteindre et profiter des bienfaits de la pratique.
2. Chaque athlète handicapé est une personne ayant des besoins particuliers.

Lieu

1. L'installation doit être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et doit offrir un stationnement accessible.
2. Il doit y avoir au moins deux toilettes assez larges pour un utilisateur de fauteuil roulant. Le nombre de toilettes doit être suffisant, selon le nombre d'inscriptions.
3. Il doit y avoir une entrée séparée pour les concurrents.

4. Il doit y avoir une zone d'échauffement divisée selon les catégories de classification, selon les possibilités.

Préparation

1. à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
2. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, doivent être établies à une distance d'un mètre et demi du centre de la zone de compétition pour le positionnement des concurrents. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un handicap intellectuel (QI inférieur à 70).
3. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
4. Avant la compétition, les athlètes devront remplir la fiche d'inscription, où figure l'ensemble des catégories présentent lors du championnat de France, et déterminer dans quelle catégorie ils concourront.
5. Les athlètes devront envoyer leur dossier médical complet au médecin fédéral afin de définir la classification ainsi que les points de bonifications attribués. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
6. Les concurrents de la catégorie FI peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
7. Chaque concurrent doit être licencié à la FFK. Chacun doit avoir au moins 2 années de licences.
8. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
9. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
10. Les points de bonifications seront donnés avant le début de la compétition aux athlètes.
11. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFK.
12. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH à jour, mentionnant le taux de handicap.
13. Pour participer aux championnats de France le compétiteur doit être de nationalité française.

Aire de compétition

1. L'aire de compétition doit être plane et dépourvue de danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10 X 10 est composée de tatamis.

L'aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon

3. Les coaches accompagneront les athlètes dans l'aire de compétition pour les guider vers la position Rouge ou la position Bleu. Le rôle des coaches est d'être toujours à portée de main pour aider les athlètes comme requis.
4. Le Kata et l'équipe kata pour les utilisateurs de fauteuil roulant aura lieu sur un tatami d'au moins 20 mm d'épaisseur.

EXPLICATION :

I. Aucun obstacle à moins d'un mètre de périmètre extérieur de la zone de sécurité.

II. Les tatamis puzzles utilisés doivent être antidérapants. Ils doivent avoir une épaisseur minimum de 20 mm Le superviseur doit veiller à ce que les tapis ne se déplacent pas, pour éviter de constituer des blessures un danger.

Liste des katas de la catégorie benjamins

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

BENJAMIN						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
5 HEIAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI	5 PINAN	5 PINAN	TEN I & JIN I	SANCHIN
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI OU ICHI	JIN I & NAIHANSHI	FUKYU KATA ICHI FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
BASSAI DAI	BASSAI DAI	SAIFA	BASSAI	SAIFA	SAIFAA & SHUKUMINE BASSAI	KANSHIWA
						KANSHU
KATA DE FINAL ET MATCH POUR LA MEDAILLE DE BRONZE (Final de repêchage)						
KANKU DAI	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN	KUSHANKU	SEIENCHIN	KISHIMOTO KUSHANKU	SEICHIN
EMPI	SEIENCHIN	SHISOUCHIN	WANSU	BASSAI	WANSU	
JION	JION SEIPAI	SANSEIRU	JION	GARYU	SEIENCHIN	
GOJUSHIO SHO	ANAN	SEIPAI	NISEISHI	SEIPAI	SANSERU SEIPAI	

Liste des katas des catégories (minimes-cadets-juniors-espoirs-seniors)

MINIME – CADET – JUNIOR - SENIOR						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
Liste officielle WKF (Voir annexe)				5 PINAN	CHI I & JIN I	SANCHIN
				GESIKAI DAI OU ICHI GESIKAI SHO	SHUKUMINE BASSAI	FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
				SAIFA	KISHIMOTO KUSHANKU	KANSHIWA
				SEIENCHIN	WANSU	KANSHU
				TSUKI NO KATA	SEIENCHIN	SEICHIN
				YANTSU	SHISOSHIN	SEISAN
				SEIPAI	SANSERU SEIPAI	

MINIMES, CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Geksai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Geksai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

Les kumités

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIQUEMENT

- La compétition kumité est autorisée uniquement à partir de la catégorie junior et pour la classification B2 et C.
- Le règlement appliqué est le même règlement que celui des valides. (Voir les catégories)
- Pour la catégorie B2, les points accordés sont : 1 point pour attaque à la tête (Yuko), 2 points pour attaque au corps (Waza-ari). (Il est en effet plus difficile de marquer au corps)
- Pour la catégorie B2, les attaques sont limitées aux surfaces suivantes : abdomen, poitrine, dos, côtés, tête
- Pour la catégorie C, les points accordés sont les mêmes que pour les compétitions valides.
- Toutes attaques doivent être contrôlées.
- Seule la classification est prise en compte pour les combats, il n'y a pas de catégorie de poids.

Pour les coupes régionales, les catégories peuvent être mixées différemment afin d'accueillir le maximum de participants et possibilité d'organiser des combats dans d'autres catégories de handicap.

Catégories et niveaux de classification

1. Les catégories présentent au championnat de France sont : benjamins, minimes/cadets, juniors/séniors.
2. Les femmes et les hommes ne concourent pas dans la même catégorie.
3. Des points de bonifications déterminés par le médecin de la compétition seront ajoutés à la note finale. Ces points de bonifications seront compris entre 0,2 et 1 point.

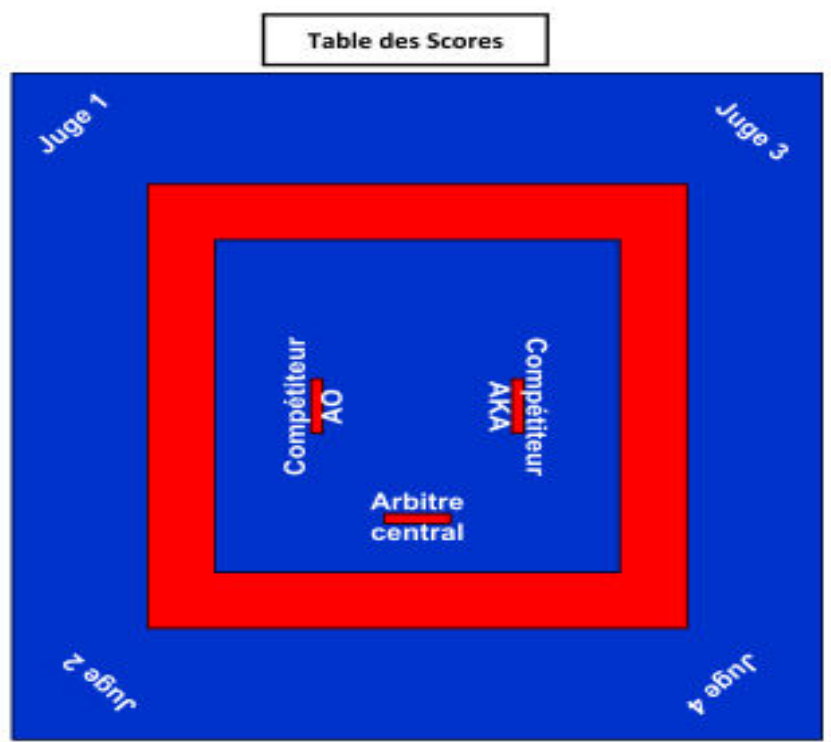
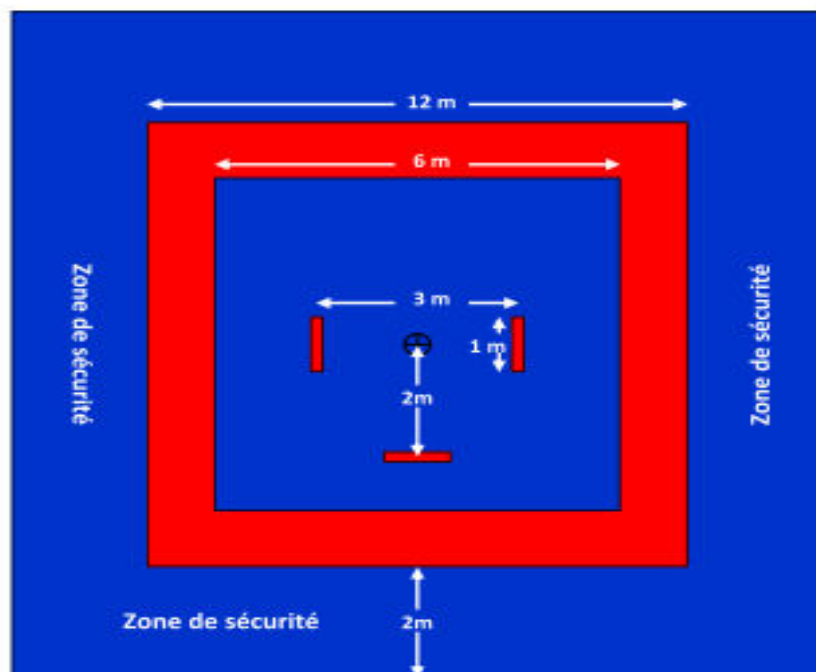
Règlementation et catégories de handicap pour les championnats de France

Catégorie		Handicap	
Polyhandicap	A	Atteinte motrice sévère des membres inférieurs +/- atteinte du ou des membres supérieurs + autre déficience (retard mental et/ ou déficience visuelle et/ou auditive et/ou respiratoire et/ou digestive...)	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B 1	Atteinte motrice des quatre membres Atteinte motrice des membres inférieurs avec hypotonie du tronc +/-	Kata

		atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	
Handicap Moteur fauteuil	B 2	Atteinte motrice des membres inférieurs avec stabilité du tronc+/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata Kumité (à partir de juniors)
Handicap Moteur debout	C	Atteinte motrice du ou des membres inférieurs +/- atteinte d'un ou deux membres supérieurs	Kata Kumité (à partir de juniors)
Handicap visuel	D 1	Personne malvoyante.	Kata uniquement
	D 2	Personne non-voyante.	Kata uniquement
Troubles neurodéveloppementaux	E1	Handicap mental (QI inférieur ou égal à 70)	Kata uniquement
	E 2	Trouble du spectre autistique	
	E 3	Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, trouble du langage, troubles de la coordination (dyspraxie), trouble du langage (dysphasie), trouble des apprentissages	
Syndrome de down	F	Trisomie 21	
Handicap Psychique	G	Troubles anxieux, troubles de la personnalité, troubles bipolaires, schizophrénie	Kata uniquement

Pour la validation des groupes, il faut un minimum de 3 personnes pour chacun d'eux. Dans le cas contraire, les compétiteurs seront regroupés dans une même catégorie.

Disposition de l'aire de compétition



KATA

1. L'évaluation du kata se fera par un système de notes. 5 juges donneront une note entre 0 et 10 à l'athlète. La note la plus haute et la note la plus basse seront retirées. Les 3 notes qui restent seront additionnées pour former un score global. Les points de bonifications attribués par le médecin de la compétition seront ajoutés à cette note globale.
2. Le nombre de compétiteurs déterminera le nombre de groupe. Le tableau ci-dessous résume le nombre de groupe et de kata en fonction du nombre de participants.

Nombre de compétiteurs	Nombre de groupe	Nombre de kata	Nombre de compétiteurs au second tour
2	1	1	0 (pas de 2 ^{ème} tour)
3	1	2	2 (les finalistes)
4	2	2	2 (les finalistes)
5 à 10	2	2	6 (matches pour la médaille d'or et pour la médaille de bronze)
11 à 24	2	3	8
25 à 48	4	4	16
49 à 96	8	4	32

3. Si 2 compétiteurs sont présents, alors un kata sera suffisant pour déterminer le 1^{er} et le 2^{ème}
4. Avec 3 compétiteurs, un groupe est formé. Les 3 compétiteurs se rencontrent sur un kata puis les 2 premiers seront en finale et le 3^{ème} sera directement médaillé de bronze.
5. Avec 4 compétiteurs, 2 groupes de 2 compétiteurs sont formés. Les premiers de chaque groupe lors du premier tour se rencontreront en finale. Les deuxième de chaque groupe seront directement médaillés de bronze.
6. Entre 5 et 10 compétiteurs, 2 groupes sont formés. Les 3 compétiteurs de chaque groupe ayant les meilleurs scores ont un deuxième tour à faire : les 2 premiers se rencontrent en finale, le deuxième du groupe 1 rencontre le troisième du groupe 2, et le deuxième du groupe 2 rencontre le troisième du groupe 1 pour déterminer qui seront les deux médaillés de bronze.
7. Entre 11 et 24 compétiteurs, 2 groupes sont formés. Les 4 meilleurs compétiteurs de chaque groupe passent au second tour. Au second tour, ce sont les 3 meilleurs compétiteurs qui se qualifient pour le troisième tour : les 2 premiers se rencontrent en finale, le deuxième du groupe 1 rencontre le troisième du groupe 2, et le deuxième du groupe 2 rencontre le troisième du groupe 1 pour déterminer qui seront les deux médaillés de bronze.

IX. PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES

PROTECTION DE COMBAT

Ceinture rouge ou bleue
Sans inscription

Gants rouges ou bleus
Homologués FFK et en bon état



Karaté gi blanc
Sans inscription

Protège tibias
Homologués FFK

Protège pieds rouges ou bleus
Homologués FFK et en bon état

Protège dents

Cheveux propres / coupés ou attachés
Sans barrettes ni bandeau

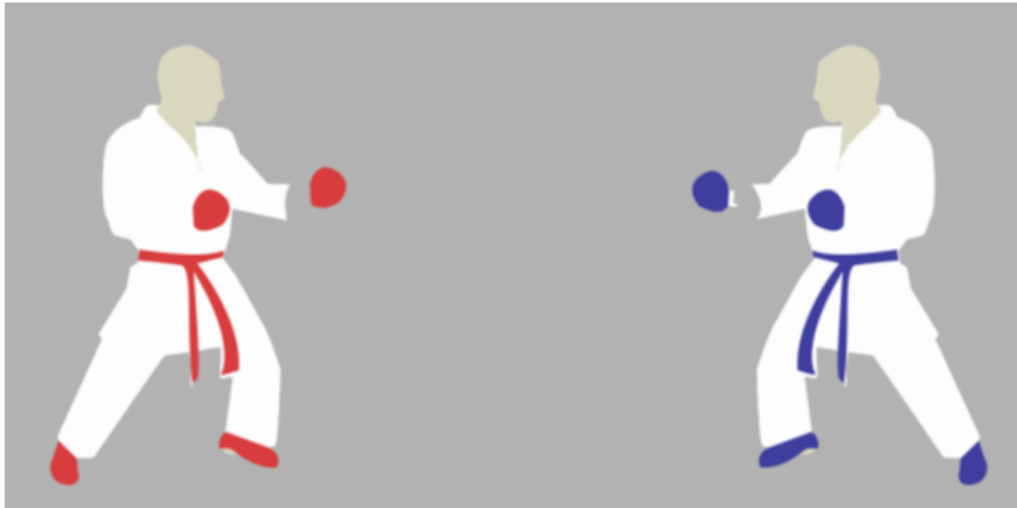
Coquille

ou
Protège poitrine
Sans inscription

Lentilles autorisées
Sous la responsabilité du compétiteur (trice)

TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT

KARATE-GI : Blanc sans bandes ni liseré



Manches

Minimum : couvrir la moitié de l'avant-bras
Maximum : couvrir le poignet
Ne doivent pas être retroussées

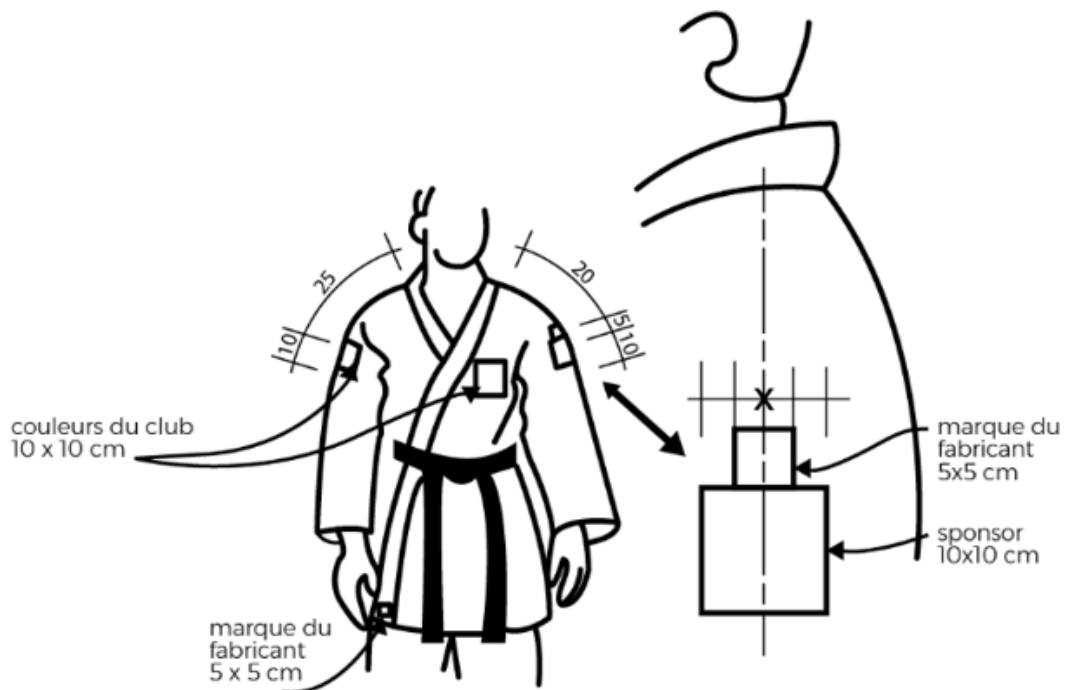
Veste

Minimum : couvrir les hanches
Maximum : 3/4 de la cuisse
T-shirt (pour les compétitrices)

X. MARQUAGE

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO

- Couleurs du club sur le côté gauche de la veste et sur la manche droite. Dimensions maximales 100 cm
- Marquage du fabricant : au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.



Les compétiteurs doivent porter un KARATE-GI blanc avec ou sans bande de couleur, ou liseré, sans broderie personnelle sauf exception.

Si le compétiteur se présente avec un KARATE-GI avec bandes de couleur (bleu ou rouge), celui-ci doit être impérativement de la même couleur que ses protections.

XI. ANNEXES : Liste des KATA

POUSSINS						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI	TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SON ICHI	GENSEI SHODAN	SANCHIN
TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI	TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU SONO ICHI	GENSEI NIDAN	FUKYU KATA ICHI FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN	TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SONO SAN	GEKISAI DAI ICHI	KANSHIWA
HEIAN SHODAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KAT ICHI	PINAN NIDAN	PINAN SONO ICHI	GEKISAI DAI NI	
HEIAN NIDAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI	PINAN SHODAN	PINAN SONO NI	TEN I	

PUPILLES						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI	TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SON ICHI	GEKISAI DAI ICHI	SANCHIN
TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI	TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU SONO NI	GEKISAI DAI NI	FUKYU KATA ICHI FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN	TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SONO SAN	TEN I	KANSHIWA
HEIAN SHODAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI	PINAN NIDAN	PINAN SONO ICHI	SHIHO NUKI-KUZUSHI	
HEIAN NIDAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI	PINAN SHODAN	PINAN SONO NI	SHIHO YABURI	
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI ICHI	PINAN SANDAN	PINAN SONO SAN	SAIFA	
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	GEKISAI DAI NI	PINAN YODAN	PINAN SONO YON	SHUKUMINE BASSAI	
HEIAN GODAN	PINAN GODAN Ou SHINSEI 1 et 2		PINAN GODAN	PINAN SONO GO		
KATA DE FINAL ET MATCH POUR LA MEDAILLE DE BRONZE (Final de repêchage)						

BASSAI DAI	BASSAI DAI	SAIFA	BASSAI	SAIFA		KANSHU
------------	------------	-------	--------	-------	--	--------

BENJAMIN						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
5 HEIAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI	5 PINAN	5 PINAN	TEN I & JIN I	SANCHIN
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI OU ICHI	JIN I & NAIHANSHI	FUKYU KATA ICHI FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
BASSAI DAI	BASSAI DAI	SAIFA	BASSAI	SAIFA	SAIFAA & SHUKUMINE BASSAI	KANSHIWA
						KANSHU
KATA DE FINAL ET MATCH POUR LA MEDAILLE DE BRONZE (Final de repêchage)						
KANKU DAI	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN	KUSHANKU	SEIENCHIN	KISHIMOTO KUSHANKU	SEICHIN
EMPI	SEIENCHIN	SHISOUCHIN	WANSHU	BASSAI	WANSHU	
JION	JION SEIPAI	SANSEIRU	JION	GARYU	SEIENCHIN	
GOJUSHIO SHO	ANAN	SEIPAI	NISEISHI	SEIPAI	SANSERU SEIPAI	

MINIME – CADET – JUNIOR - SENIOR						
SHOTOKAN	SHITO RYU	GOJU-RYU	WADO RYU	KYOKUSHINKAI	GENSEI RYU	UECHI RYU
Liste officielle WKF (Voir annexe)				5 PINAN	CHI I & JIN I	SANCHIN
				GESIKAI DAI OU ICHI GESIKAI SHO	SHUKUMINE BASSAI	FUKYU KATA 2 Ou GEKISAI DAI ICHI
				SAIFA	KISHIMOTO KUSHANKU	KANSHIWA
				SEIENCHIN	WANSHU	KANSHU
				TSUKI NO KATA	SEIENCHIN	SEICHIN
				YANTSU	SHISOSHIN	SEISAN
				SEIPAI	SANSERU SEIPAI	

Liste non exhaustive de la Fédération Mondiale de KARATE (Minime, Cadet, junior, Senior)

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

MINIMES, CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Geksai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Geksai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES

Ces compétitions sont organisées à l'initiative des départements, des ligues régionales et des clubs



Aucune compétition ne doit être organisée pour la catégorie des mini-poussins.

Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations.

Pour ces types de compétitions, la licence de la saison sportive en cours est suffisante pour pouvoir y participer

LE RELAIS DES MAITRES (PAS DE MINI-POUSSINS)

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

LA COUPE DU PETIT SAMOURAÏ (PAS DE MINI-POUSSINS)

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition :

- Etablissement de poules de 3 combattants ;
- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.

LES KIMONOS D'OR (PAS DE MINI-POUSSINS)

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition :

1. 1^{er} passage noté ; choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;
2. Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
3. Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
4. Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
5. Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.

LE CHALLENGE DES JEUNES (PAS DE MINI-POUSSINS)

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

a. Le relai des maîtres

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matchs (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant d'une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45

Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1 Club : Combattant 1 Combattant 2 Combattant 3 Remplaçant (éventuel)	EQUIPE 2 Club : Combattant 4 Combattant 5 Combattant 6 Remplaçant (éventuel)
--	--

ORDRE DES RENCONTRES								
M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								

b. Coupe du petit samouraï

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont répartis par poules de 3.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

Exemple : classement au terme des tours de poule

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er} Charles	1 ^{er} Dylan	1 ^{er} Enrique	1 ^{er} Ahmed
2 ^{ème} Etienne	2 ^{ème} Brian	2 ^{ème} Diego	2 ^{ème} Farid
3 ^{ème} Edouard	3 ^{ème} Steven	3 ^{ème} Pablo	3 ^{ème} Karim

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.

Fiche de mise en œuvre



1. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

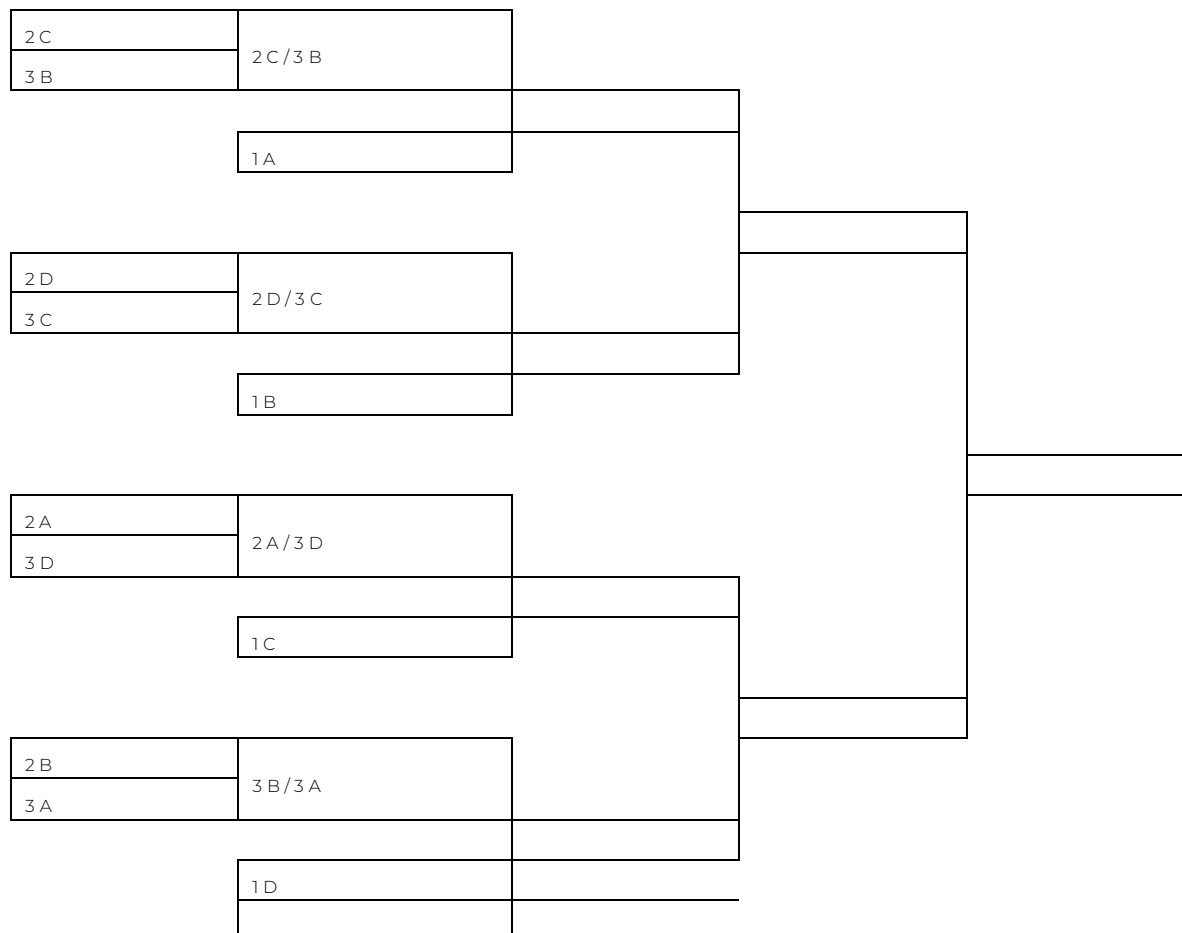
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}

2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}

3. ORGANISER LE TABLEAU



c. Les kimonos d'or

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;

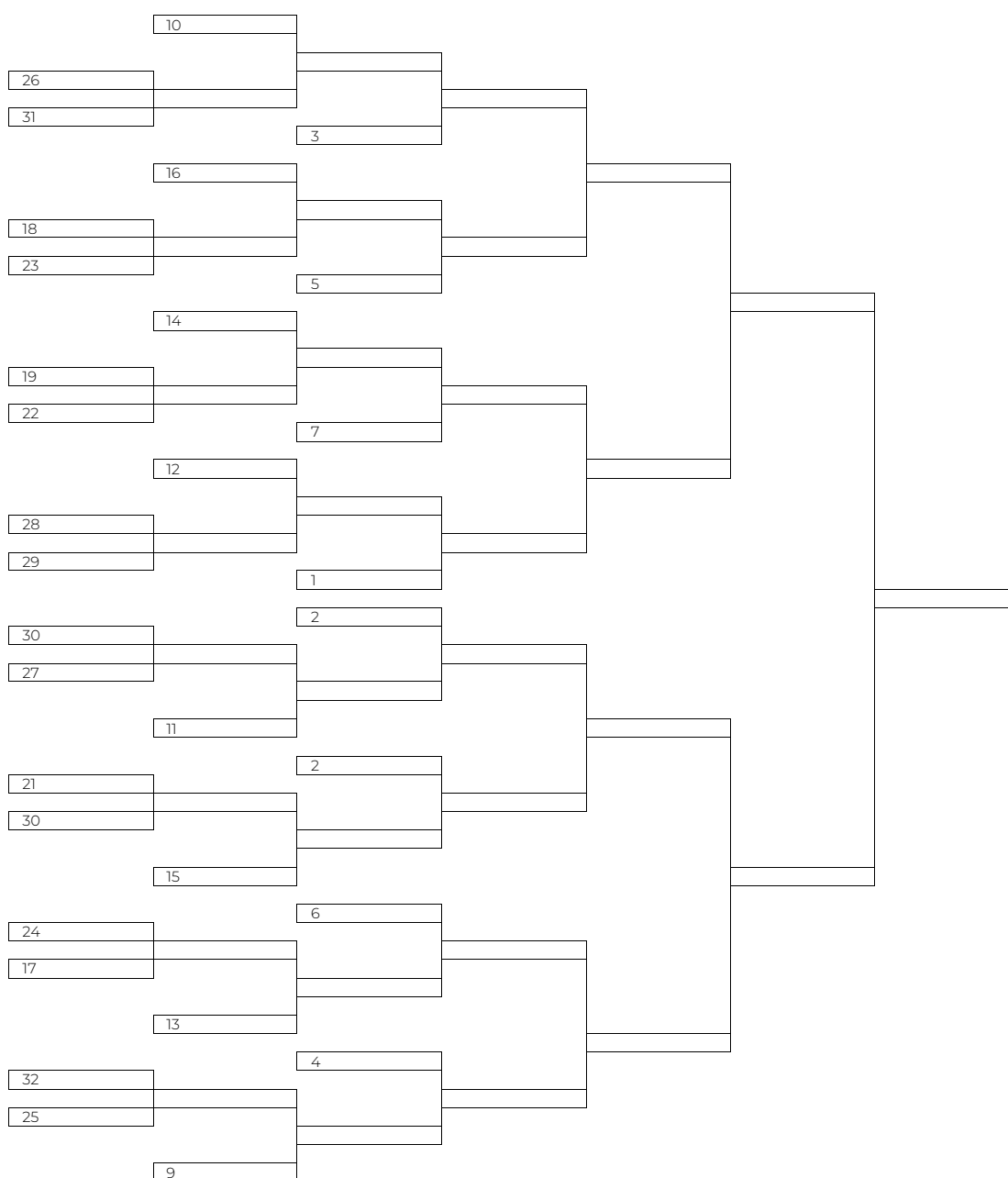
- Déroulement de la compétition.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours du tableau.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.



SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
POUSSINS 1 ^{er} TOUR			
Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi	Taikyoku Shodan
POUSSINS TOURS SUIVANTS			
Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3)	Taikyoku Shodan
Taikyoku Nidan	Juni No Kata Nidan	2 Fukiyu Kata (1, 2)	Taikyoku Nidan
Taikyoku Sandan	Juni No Kata Sandan		Taikyoku Sandan
Heian Shodan	Pinan Nidan		Pinan Nidan
Heian Nidan	Pinan Shodan		Pinan Shodan

SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
PUPILLES 1 ^{er} TOUR			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan	3 Shi Ho Uke Fukiyu Kata (1, 2)	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan
PUPILLES TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan Heian Yodan	3 Juni No kata Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan 2 Gekisai Dai (1, 2)	3 Shi Ho Uke 2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan Pinan Yodan

SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
BENJAMINS 1 ^{er} TOUR			
Heian Shodan	Pinan Nidan	2 Fukiyu Kata	3 Taikyoku
Heian Nidan	Pinan Shodan	(1, 2)	Pinan Nidan
Heian Sandan	Pinan Sandan	2 Gekisai Dai	Pinan Shodan
		(1, 2)	Pinan Sandan
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku	3 Juni No kata	2 Fukiyu Kata	3 Taikyoku
5 Heian	5 Pinan	2 Gekisai	5 Pinan
Tekki Shodan	2 Gekisai Dai (1, 2)	Saifa	Naifanchi Shodan
Bassai Dai	Naifanchi Shodan	Seiunchin	Bassai
	Bassai Dai	Shisochin	
	Saifa		
	Shin Sei		

MINIMES 1 ^{er} TOUR			
SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
5 Heian	5 Pinan	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Seiunchin	5 Pinan
MINIMES TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
5 Heian	5 Pinan	Gekisai Dai	5 Pinan
Tekki Shodan	2 Gekisai Dai	(1, 2)	Naifanchi Shodan
Bassai Dai	Naifanchi Shodan	Saifa	Bassai
Kanku Dai	Bassai Dai	Seiunchin	Seisan
Jion	Saifa	Shisoshin	Kushanku
	Seisan	Sanseiru	Jion
	Shin Sei	Seipai	
	Seiyunchin		
	Jion		

CADETS-JUNIORS 1 ^{er} TOUR			
SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
5 Heian Tekki Shodan	5 Pinan	2 Fukiyu Kata	5 Pinan
Bassai Dai	2 Gekisai Dai	2 Gekisai Dai	Naifanchi Shodan
Kanku Dai	Naifanchi Shodan	Saifa	Bassai
Jion	Bassai Dai	Seiunchin	Kushanku
Enpi	Saifa	Shisochin	Jion
	Shin Sei	Sanseiru	Wanshu
	Seiyunchin	Seipai	
	Jion		
	Wanshu		
CADETS-JUNIORS TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	SHITO-RYU	GOJU-RYU	WADO-RYU
Katas Libres			

d. Le challenge des jeunes

GENERALITES

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Inscriptions sur place.

- Les enfants sont regroupés par poule de 6, par niveaux de ceinture, par âge et par taille. Au sein d'une poule, tous les enfants se rencontreront.
- Chaque groupe de 6 se dirige vers une table ou un secrétaire enregistre le nom et le club et attribue à l'enfant un numéro compris entre 1 et 6. Afin de ne pas perdre de temps, le contrôle de chaque enfant se fait à chaque table.
- L'organisateur du Challenge explique aux parents, aux enfants et aux arbitres le déroulement de la rencontre.

MISE EN ŒUVRE

L'arbitre central organise l'ensemble de l'animation. Il demande aux autres arbitres de se mettre en place, annonce le numéro des 2 enfants qui vont s'affronter, le début et la fin d'une rencontre et demande aux arbitres de rendre une décision.

Kata

- Les 2 enfants effectuent leur kata en même temps.
- Les enfants choisissent leur kata dans la liste des katas de base de leur école.
- Lorsque l'enfant a terminé son kata, il attend en yoi.
- L'arbitre central attend que l'ensemble des enfants ait achevé leurs katas pour demander la décision aux arbitres de poule.

Combat

- Les combats durent entre 1' et 1'30".
- Un chronomètre central est mis en place pour les 16 poules.
- Les points sont donnés dans chaque poule sans arrêt du chronomètre.
- Lorsque la minute de combat est écoulée, l'arbitre central demande à chaque arbitre de poule de désigner le vainqueur de la rencontre.

CLASSEMENT ET REMISE DES MEDAILLES

- Le classement est effectué de la manière suivante : 1 victoire vaut 3 points, 1 match nul vaut 2 points, 1 défaite vaut 1 point, A abandon ou une disqualification valent 0 point.
- Dans chaque poule, les 3 enfants qui ont le plus de points sont 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Les suivants sont tous 4^{èmes}.

POULES DE 6 COMBATTANTS

Epreuve KATA

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Bien noter le nom et prénom de l'enfant ainsi que le club.

Inscrire le score des katas dans les cases blanches : ex V = victoire / D = défaite / N = Nul

Epreuve COMBATS

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Total Des Victoires

Noms	Victoires Kata	Victoires Combats	Total Victoires

Si le nombre de participants ne correspond pas à un multiple de 6, les groupes peuvent être constitués par poules de 3, 4 ou 5.

Exemples : 8 compétiteurs font 2 poules de 4 ;

9 compétiteurs font 1 poule de 4 et 1 poule de 5 ;

22 compétiteurs font 2 poules de 6 et 2 poules de 5 ;

Les résultats des matchs s'écrivent dans les cases blanches (1er match : le 1 contre le 4, 2ème match : le 2 contre le 5, 3ème match : le 3 contre le 6, 4ème match : le 1 contre le 2 etc...).

Au terme de l'ensemble des rencontres, le tableau « Total des victoires » permet de faire un récapitulatif des victoires en combat, en kata et d'additionner les deux nombres.

EXPLICATION DU DOUBLE REPECHAGE

Le double repêchage est une formule intéressante pour qu'un minimum de compétiteurs soit éliminé dès le 1er tour. Il permet de « repêcher » tous les combattants ayant perdu contre les quatre demi-finalistes. Habituellement, seuls les combattants ayant été battus par les finalistes sont repêchés.

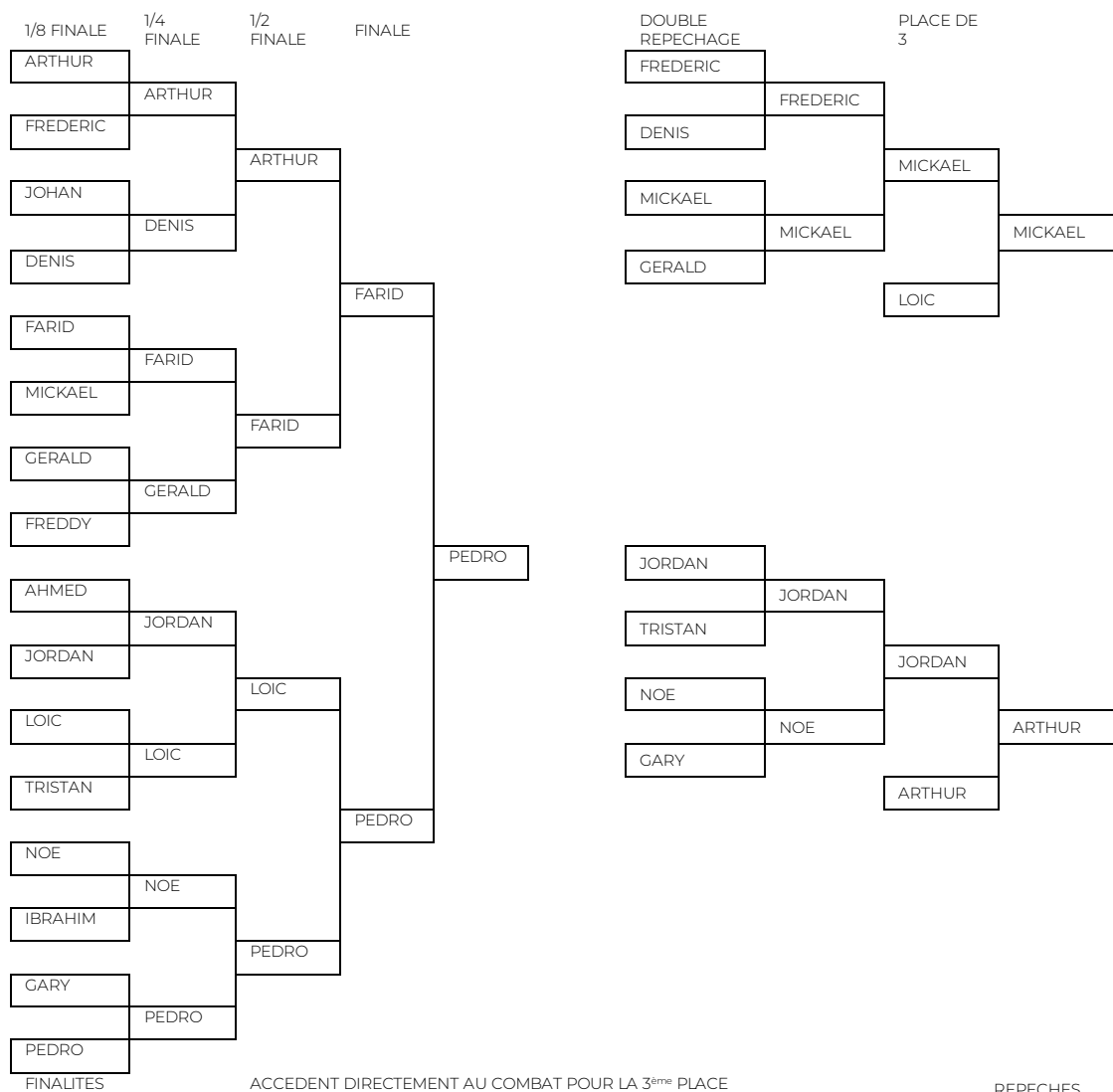
Les repêchages se font comme pour une compétition à simple repêchage si ce n'est que les finalistes des repêchages combattent contre les deux perdants des demi-finales pour l'attribution des places de troisième. Leurs positions sont inversées pour éviter l'éventualité que des combattants « re-combattent » entre eux.

Le déroulement pour les deux finalistes de la compétition reste inchangé.

Sur l'exemple donné d'un tableau de 16 combattants, les compétiteurs pouvant accéder aux places de 3 sont au nombre de 10 (contre 6 dans un simple repêchage).

Le nombre de « non repêchés » est de 4 au lieu de 8. Ce système nécessite 4 combats supplémentaires.

En résumé, ce mode de compétition est beaucoup plus juste dans l'attribution des places de 3 et permet de repêcher beaucoup plus de combattants.



FINALITES

ACCEDENT DIRECTEMENT AU COMBAT POUR LA 3^{ème} PLACE

REPECHES

XII. AUTORISATION PARENTALE

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39, Rue Barbès 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr